



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° - 258 - 4 juin 2014

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

SOMMAIRE

- 1 - Un an après la mort de Clément, assassiné par des fascistes, Plus que jamais, combattons l'extrême droite ! - Page 2
- 2- Rejoignons a manifestation antifasciste - Les LOCs - Paris - 7 juin - Page 2
- 3 - L'avenir de la Maternité des Lilas se joue au 31 aout 2014 ! - Campagne participative - Page 3
- 4 - Mondial 2014 : la coupe est pleine ! - Appel collectif - Paris - 12 juin - La MMF soutient - Page 3
- 5 - Solidarité : Máxima Acuna de Chaupe du Pérou à Paris, émouvant témoignage final- Page 5
- 5bis - Féminicides en Turquie, symptômes de l'eurocentrisme - Joëlle Palmiéri - Entre les lignes entre les mots - Page 7
- 6 - Alors que les plaintes pour agressions sexuelles se multiplient dans les universités américaines, la Maison-Blanche prend le phénomène de plus en plus au sérieux - Margot Guillois - Courrier International - Page 9
- 7 - Nouvelle offensive contre le droit à l'avortement - Monica Davey - The New-York Times - dans Courrier International - Page 10
- 8 - Un viol suivi de pendaison illustre le martyre des Indiennes de basse caste - Julien Bouissou - lemonde.fr - Page 11
- 9 - Projet de loi canadien sur «La protection des collectivités et des personnes exploitées» Page 12
- 9bis - Les évangéliques brésiliens à l'assaut de la sexualité - Miriam Pillar Grossi - liberation.fr - Page 14
- 10 - Désolidarisation de la Marche des Fiertés de Lyon du 14 juin 2014 - Communiqué collectif
- 11 - Proposition de loi prostitution : pour et contre s'opposent près du Sénat - AFP - Page 16
- 12 - CNCDH - 19 femmes pour 40 hommes de quoi s'agit-il ? - Christine Le Doaré - Page 17
- 13 - Présentéisme : alibi masculin pour éviter les tâches ménagères ? - François Fatoux - Laboratoire de l'Égalité - liberation.fr - Page 19
- 14 - Néonazis, Indignés et féministes entrent au Parlement européen - Julien Hory - liberation.fr
- 15 - Mort de Helma Sanders Brahms, réalisatrice d'« Allemagne, mère blafarde » - Isabelle Regnier - lemonde.fr - Page 22
- 16 - « Le féminisme aujourd'hui » : rencontre entre Mona Chollet, Leila Miñano et Julia Pascual - Paris - 12 juin - Page 23
- 17 - Projection-débat : mariages arrangés et crimes d'honneur : de la réalité au cinéma... - MFPF Isère - Grenoble - 5 juin - Page 23
- 18 - Aider à rénover La Maison des Femmes de Paris - 30 juin et 1^{er} juillet - Page 23
- 19 - Journées Scientifiques Régionales sur le Genre - Reims - 1 et 2 juillet - Page 23
- 20 - Théâtre : « Opinion d'une femme sur les femmes » - Aubervilliers - 7 juin - Page
- 21 - First LOCs Part - Paris - 14 juin - Page 25
- 22 - Livre : Des GI et des femmes. Amours, viols et prostitution à la Libération - Mary Louise Roberts - Page 26

MOBILISATIONS

1 - Un an après la mort de Clément, assassiné par des fascistes, Plus que jamais, combattons l'extrême droite !

Un an après la mort de Clément, assassiné par des fascistes

Plus que jamais, combattons l'extrême droite !

Paris : samedi 7 juin - 14h - place de la Bastille

Et dans de nombreuses autres villes

Le 5 juin 2013, Clément était tué par des militants d'extrême droite. Son cas devenu emblématique n'est pourtant pas isolé. Nombreuses sont celles et ceux qui doivent affronter les oppressions. Elles prennent des formes multiples (violences policières, expulsions, stigmatisations, islamophobie, lois racistes, remise en cause du droit à l'IVG...). Les récents scores électoraux du Front National ne sont pas là pour nous rassurer. C'est pour cela que nous croyons que la mémoire de Clément n'appartient à personne, mais vit dans le combat de toutes celles et ceux qui s'opposent, à hauteur de leurs moyens, à ces oppressions. Nous appelons donc à continuer la lutte, en mémoire de Clément et pour toutes les victimes du fascisme, des racismes, du sexism, de l'homophobie, en participant aux manifestations qui se tiendront un an après sa mort, les 5, 6 ou 7 juin 2014 selon les villes

Le 5 juin : Besançon - 18h - place du 8 septembre ; Bollène - 18h - devant la maison des Communistes ; Bordeaux - 18h30 - place Jean Moulin ; Lille - 18h - place du marché de Wazemme ; Lyon - 19h - devant l'opéra ; Marseille - 18h30 - Vieux Port ; Perpignan - 14h - square Bir Hakeim ; Rouen - 17h30 - devant le théâtre des Arts ; Toulouse - 18h30 - place du Capitole ;

Le 6 juin : Orléans - 18h - place d'Arc ;

Le 7 juin : Angers - 15h - place Imbach/devant la Bourse du travail ; Auch - 10h30 - place de la Libération ; Avignon/Le Pontet - 14h30 - devant la mairie du Pontet ; Clermont-Ferrand - 14h - place de la Victoire ; Digne-les-Bains - 11h - place du marché ; La Roche-sur-Yon - 18h30 - place de la Vendée ; Lisieux : samedi 7 juin - 14h30 - jardin public ; Montpellier - 20h30 - place de la préfecture ; Paris - 14h - place de la Bastille ; Perpignan - 17h - place de la République ; Saint-Etienne - 14h30 - place Jean Jaurès ; Strasbourg - 15h - place ; Tours : samedi 7 juin - 14h30 - place Jean Jaurès

Le 14 juin : Pau - 14h - devant la préfecture

2- Rejoignons a manifestation antifasciste - Les LOCs - Paris - 7 juin

Le Groupe LOCs - Lesbaines Of Color, appellent les femmes, les féministes, les lesbiennes, les sistas, les camarades de lutte, les voisines et les collègues à rejoindre

Un an déjà, Clément Méric militant anti-fasciste a été assassiné par des nervis de l'extrême droite montrant un fois de plus et de manière sanglante leur véritable visage. Cet acte bel et bien politique n'est pas isolé. Ainsi les attaques contre les antifascistes, les femmes portant le voile, les lesbiennes, les roms, les juifs, les étrangers ont continué. Encouragées par les partis qu'ils soient de gauche ou de droite, soscem-libéraux et néo-conservateurs qui n'ont de cesse de chercher les électeurs du Front National. Un an après, les élections européennes ont montré l'implantation inquiétante de l'extrême droite en Europe avec un Front National à 25 % en France, en Angleterre, l'UKIP fait 27,5 %, en Autriche le FPO 19,7 %, au Danemark le DF 26,6 %, en Hongrie le Jobbik 14,68 %, en Grèce l'Aube Dorée à 9 %.

On déplore la mondialisation du fascisme qui touche des pays comme l'Inde voyant Narendra Modi élu premier ministre de l'Inde. Modi est souvent comparé à un fasciste soft. Le BJP, son parti fait régner la terreur en menant une campagne de haine à l'encontre des musulmans.

Dans cette mondialisation du fascisme, tous ont en commun un ennemi : l'Autre. Et souvent, l'autre : ce sont les femmes que ces fascistes, intégristes s'empressent d'opprimer, ayant la ferme conviction que "la Femme" trouve son seul salut à la cuisine, produisant les enfants à la chaîne.,

honorant la famille, la patrie et la religion.

Les provies Européens se retrouvent autour de "Un de Nous", programme agressif et sexiste à l'encontre du droit à l'avortement, de la contraception et des droits génésiques en essayant de stopper les financements publics dont dépendent le droit à l'avortement et à la contraception. Le Pape François a qui ont n'a rien demandé, est venu leur apporter son soutien en déclarant que les familles catholiques devraient faire des enfants plutôt que d'avoir des animaux domestiques. Ce sont là les vieilles rengaines : "Croissez et multipliez; peuplez en abondance la terre. Le corps et les désirs des femmes sont instrumentalisés, devenu le champ de bataille privilégié des fascistes toujours coupables ces femmes qui n'obéissent aux lois patriarcales sont battues, assassinées, agressées, bâillonnées.

Faces aux fascistes, nous, Lesbiennes Of Color descendons dans la rue. Ne plus avoir peur, Résister, lutter pour nos droits; pour que la peur change de camps; refusons leur stratégie de la terreur.

Rendez-vous LOCs : Manifestation antifasciste, samedi 14 juin 2014, 13h45, devant le cinéma le Majestic, 4 Boulevard Richard Lenoir, métro Bastille

3 - L'avenir de la Maternité des Lilas se joue au 31 aout 2014 ! - Campagne participative

La maternité des Lilas n'a plus le choix, elle doit se battre encore et toujours plus fort pour se faire entendre. Le personnel de la Maternité des Lilas, 150 salariés, est mobilisé depuis 4 ans au sein d'un collectif pour la reconstruction de la Maternité sur la commune des Lilas. Seule cette reconstruction assurera le respect du projet médical et la pérennité d'un établissement emblématique ancré dans le département de la Seine Saint Denis depuis cinquante ans. Après avoir entériné la reconstruction en septembre 2012, l'ARS (Agence Régionale de Santé d'IDF) est revenu sur sa décision en juin 2013.

A ce jour, la situation est critique. La reconstruction n'ayant pas vu le jour malgré la lutte exemplaire menée par le personnel, la direction, assurée par le groupe hospitalier "Diaconesses-Croix St Simon" (GHDSS, privé non lucratif) depuis janvier 2013, a annoncé aux personnels ce 12 mai 2014, qu'elle dénonçait la convention qui la liait à la Maternité des Lilas au 31 en août 2014. Si aucune solution n'est trouvée pour la reconstruction, quel pourra être l'avenir de cette maternité dans moins de 3 mois ?

Le sort de la maternité des Lilas dépend maintenant d'une décision politique en plus haut lieu. Le personnel, malmené de façon inhumaine, est éprouvé mais il reste, plus que jamais, combatif dans l'attente de cet arbitrage. Pour pouvoir continuer à mener des actions coup de poing, l'établissement en appelle à la générosité des citoyens. " Nous nous sommes toujours battus, main dans la main, personnel, citoyens, femmes, familles, cette campagne participative n'est que la suite logique d'un combat mené ensemble. Jusqu'au bout nous serons ensemble pour sauver notre établissement" explique Madeline Da Silva Coordinatrice du collectif citoyens.

Sur le site de Bulb In Town, chaque personne se sentant concerné par l'avenir de la maternité peut donc soutenir le collectif et mettre sa pierre à l'édifice pour que vive la maternité des Lilas aux Lilas !

<http://www.bulbintown.com/projects/collectif-maternite-des-lilas/accueil>

Contact Presse: Madeline Da Silva 0665469213

4 - Mondial 2014 : la coupe est pleine ! - Appel collectif - Paris - 12 juin

Rassemblement devant l'ambassade du Brésil à Paris le 12 juin à 18h

34, Cours Albert Ier, Paris 8e, M° Alma-Marceau

Réunion publique le 23 juin à la Bourse du Travail de Paris à 19h

3, rue du Château d'Eau, Paris 10e, M° République

Du 12 juin au 13 juillet, la Coupe du monde de football a lieu au Brésil. En 2016, les Jeux Olympiques seront organisés dans ce pays. Pour ces deux évènements sportifs et commerciaux, des sommes colossales sont dépensées, alors que nombre de besoins essentiels de la population ne sont pas satisfaits, loin de là. Par ailleurs, la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) comme le Comité International Olympique (CIO) ont la détestable habitude de s'accommoder sans sourciller avec des régimes totalitaires.

La FIFA, le CIO et les «États qui les soutiennent, notamment en leur accordant d'importants fonds publics et en cautionnant, méprisent les populations qui vivent dans les pays où ils organisent ces compétitions sportives internationales : dépenses somptueuses, déplacements autoritaires de populations, répression, accompagnent souvent ces initiatives ; le Brésil n'y échappe pas.

Nous affirmons notre solidarité avec celles et ceux qui, au Brésil, refusent que la Coupe du monde de football soit le prétexte à de graves mesures, qui attaquent directement la population, particulièrement les plus pauvres et visent spécifiquement celles et ceux qui résistent et exigent le respect des droits fondamentaux :

- Projet de loi étendant très dangereusement le possible recours aux mesures « antiterroristes » ;
- Interdiction et répression envers les manifestations.
- Campagnes diffamatoires envers celles et ceux qui s'opposent à la remise en cause des libertés.
- Occupation de favelas par des forces militaires et de police, qui prolonge les innombrables expulsions opérées pour les chantiers de la Coupe du monde et des JO de 2016. Plus de 170 000 familles ont été jetées à la rue !
- Organisation par les réseaux mafieux d'une prostitution à grande échelle dans toutes les villes où auront lieu les matchs, avec ce que cela implique en termes de violences et de négation des droits humains.

Des organisations syndicales et des mouvements sociaux brésiliens organisent la résistance et refusent à juste titre d'y renoncer pour cause de Coupe du monde de football. « L'argent parvient à la FIFA et aux entreprises. Nous voulons de l'argent pour la santé, l'éducation, le logement, les transports collectifs et la réforme agraire », affirment-ils, et ils ont raison !

Une fois de plus, un « grand évènement sportif », qui se traduit par des milliards de bénéfices (durant la Coupe mais aussi avant et après !) pour les multinationales de Construction, de Médias, de Commerce, etc., est le prétexte à de graves attaques contre les travailleurs et les travailleuses, contre les populations les plus pauvres, contre les libertés de tous et toutes.

L'été dernier, de gigantesques manifestations dans de nombreuses villes brésiliennes ont mis en lumière les problèmes sociaux que connaît ce pays ; des grèves ont lieu chaque jour et d'importants mouvements récents montrent que les travailleurs et les travailleuses ne tairont pas leurs légitimes revendications durant la Coupe du monde, les mouvements de sans-terre luttent sans relâche pour la survie de millions de personnes, d'autres combattent pour le droit au logement tandis que l'armée détruit les bidonvilles sans se soucier le moins du monde des habitants et habitantes, de nouvelles manifestations de masse se font jour, des expériences autogestionnaires de réappropriation de terres, de moyens de production et de lieux de vie sont menées... Nous sommes solidaires : leur lutte est notre lutte !

Nous organisons des rassemblements de soutien le 12 juin, jour de l'ouverture de la Coupe du monde mais aussi d'importantes manifestations de rues au Brésil ; à Paris, nous nous rassemblerons à proximité de l'ambassade du Brésil. Nos organisations décident également de mener ensemble une campagne d'information sur la situation sociale et des Droits de l'Homme au Brésil, par des actions de popularisation (bulletin d'informations, réunions publiques, tournois de football,)

Premières organisations signataires : AITEC/IPAM, Alternative Libertaire, Attac, CNT, CNT-SO, Droit Au Logement, Emancipation, Ensemble, France Amérique Latine, NPA, No-Vox, Sortir du colonialisme, Union syndicale Solidaires, Marche Mondiale des Femmes France...

INTERNATIONAL

5 - Solidarité : Máxima Acuna de Chaupe du Pérou à Paris, émouvant témoignage final

Dans l'auditorium comble de la Maison de l'Amérique Latine de Paris, le vendredi 23 mai, la paysanne péruvienne Máxima Acuña de Chaupe a publiquement porté, avec sa fille Ysidora, son témoignage sur le calvaire qu'elle subit dans les hauteurs de Cajamarca, Pérou, harcelée par les sbires de la multinationale minière qui veut la dépouiller de sa terre pour lancer l'exploitation du projet Conga.

C'était la conclusion de son séjour à Paris au cours duquel elle est venue demander réparation face à l'injustice subie, protection face à l'abandon des autorités, protection face aux violences et menaces de mort supportées.

Comme elle l'avait précédemment fait la semaine antérieure à Bruxelles et à Genève, avec l'appui de l'Association Lammp, Máxima Acuña de Chaupe, a pu faire entendre, dans ce haut lieu des cultures latino-américaines, le témoignage et la demande d'aide incontournable d'une femme exemplaire qui subit un harcèlement cruel parce qu'elle défend son droit à la terre, à l'eau, à la vie, ses droits humains tout court.

Les associations, organisations et syndicats qui tout au long de la semaine l'ont reçue et entendue, avaient tenu à être représentés à cet événement auquel participaient aussi toutes les associations qui depuis de nombreux mois se sont rassemblées solidairement avec Cajamarca. Composé également de personnalités importantes du monde politique, artistique et culturel, le public, extrêmement attentif et profondément ému, a manifesté à Máxima et à sa fille Ysidora sa solidarité et son affection à travers de nombreuses questions et un débat passionné.

« Je suis très menacée, très pourchassée par l'entreprise minière. Si quelque chose m'arrive, si quelques chose arrive à mon époux, à mes fils, l'unique responsable c'est l'entreprise minière » a déclaré la courageuse péruvienne qui est devenue le symbole de la résistance de la région à la dépréciation extra activiste.

C'est à l'unanimité des plus de cent vingt personnes présentes qu'a alors été adopté un appel à la défense de Máxima et Ysidora, à leur droit à une justice non partisane, et à l'exigence de la mise en place immédiate par le gouvernement péruvien de mesures de protection, comme vient de le faire la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) pour la famille Chaupe et 46 ronderos et activistes de la lutte contre le projet Conga, tous persécutés et menacés.

Texte adopté le dimanche 25 mai 2014 : Appel à la protection et à la solidarité avec Maxima Acuna de Chaupe : Ce vendredi 23 mai, à Paris, à la Maison de l'Amérique Latine, nous avons entendu Máxima Acuña de Chaupe, paysanne péruvienne, qui depuis plusieurs années, lutte pour empêcher la confiscation de ses terres par la Multinationale Yanacocha, [Newmont (USA) Buenaventura (Pérou) Banque Mondiale (IFC)] avec son méga projet minier Conga. Elle et sa famille ont vécu une violence terrible, leur maison brûlée, leurs animaux tués ou volés. Depuis elles vivent constamment harcelées, persécutées, interdites de toute activité sur leurs terres pour vivre, entravées dans leur droit à la circulation, menacées de mort. Tout cela dans l'indifférence des autorités locales.

Nous exigeons le respect de la protection de Máxima Acuña de Chaupe et de sa famille et ceci dès leur retour au Pérou.

Nous nous adressons aux autorités péruviennes, nous nous adressons aussi à Monsieur l'Ambassadeur de France à Lima et nous leur demandons qu'ils veillent sur leur sécurité physique et morale.

Nous leur demandons aussi de veiller que le procès intenté par la multinationale minière Yanacocha se déroule de façon impartiale, selon les règles normales tenant compte de leur droit à la défense.

La Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) en date du 5 mai 2014, a demandé au gouvernement péruvien d'adopter des mesures de protection pour la famille Chaupe et 48

dirigeants paysans, activistes et communicateurs sociaux de la région de Cajamarca s'opposant au projet Conga, affirmant que les menaces pesant sur la vie et l'intégrité physique des ces personnes sont graves, urgentes et irréparables.

Nous demandons que le gouvernement péruvien respecte la décision de la CIDH et prenne ces mesures urgentes en faveur de Máxima Acuña et de sa famille ainsi que des 48 autres bénéficiaires, dirigeants des Rondes paysannes, activistes ou communicateurs sociaux.

Adopté à l'Unanimité, à Paris le 23 mai 2014 appuyé par plus de 110 signatures des présents

Quatre hommes arrêtés après la lapidation d'une femme au Pakistan - AFP

Farzana Parveen, 25 ans, a été battue à mort pour s'être mariée sans l'accord de sa famille. La police pakistanaise a annoncé vendredi avoir interpellé quatre hommes pour le meurtre de la jeune femme enceinte battue à coups de briques par sa propre famille dans une grande ville du pays, une affaire qui suscite une vague d'indignation. Farzana Parveen, 25 ans, avait été lapidée mardi matin devant la Haute cour de Lahore, mégapole de dix millions d'habitants, par près d'une trentaine de membres de sa famille opposés à son mariage avec un agriculteur local.

Ce meurtre sordide a suscité une vague d'indignation et révélé l'horreur des crimes d'honneur et la fragilité du statut de la femme dans certains milieux au Pakistan, pays où les mariages sont le plus souvent arrangés par les familles.

La police avait arrêté mardi le père de Farzana en lien avec ce meurtre, mais le Premier ministre Nawaz Sharif a exhorté depuis les autorités du Punjab, province dont Lahore est la capitale, à des résultats urgents dans cette affaire. «L'équipe spéciale d'enquête mise sur pied par la police à la demande des autorités (de la province) a arrêté quatre hommes de plus, un oncle et deux cousins de la femme assassinée, et un chauffeur», a déclaré vendredi à l'AFP un haut responsable de l'enquête, Zulfiqar Hameed. Le ministre en chef du Punjab, Shahbaz Sharif, le frère de Nawaz Sharif, avait aussi annoncé jeudi des procédures judiciaires accélérées dans cette affaire placée sous l'autorité de la loi antiterroriste.

Au Pakistan, des lois en vigueur depuis le début des années 2000 interdisent les mariages forcés et pénalisent les crimes d'honneur, mais se heurtent à des coutumes ancestrales ou à une interprétation rigoriste de l'islam. Mais la police refuse le plus souvent d'intervenir dans ces affaires familiales. Et des associations locales dénoncent des dispositions de la loi permettant à des meurtriers d'échapper à la justice s'ils paient la «diya», le «prix du sang».

«J'ai tué ma première femme...» : Dans un rebondissement aussi inattendu que macabre, le veuf de Farzana, Mohammad Iqbal, un fermier de 45 ans, a avoué jeudi avoir tué sa première épouse, mais avoir justement échappé à la justice en échange du prix du sang. «J'étais amoureux de Farzana et c'est à cause de cet amour que j'ai tué ma première femme... par strangulation», a-t-il déclaré à l'AFP dans un entretien téléphonique. Le fils du couple avait à l'époque porté plainte contre son père, mais lui avait ensuite pardonné après le versement du «prix du sang».

«Iqbal a tué sa première épouse il y a six ans. Il avait été arrêté, puis relâché après avoir trouvé un compromis avec sa famille», a confirmé à l'AFP Zulfiqar Hameed, un responsable de la police enquêtant sur le meurtre de la jeune Farzana. En liberté, le meurtrier a convaincu Farzana de l'épouser mais après un accord initial, la famille de la jeune femme a exigé le versement d'une dot plus généreuse, ce que Mohammad Iqbal a refusé, selon ce dernier.

Le couple s'est marié malgré le refus de la famille de Farzana qui s'est sentie «déshonorée» par la jeune femme, et non le mari qui se dit désormais victime de «menaces de mort».

Impunité des meurtriers : Au Pakistan, près de 1 000 femmes ou adolescentes ont été tuées l'an dernier pour avoir «déshonoré» leur famille, selon la Commission nationale des droits de l'homme, qui dénonce «l'impunité» dont jouissent les auteurs de ces meurtres. «Le gouvernement doit prendre des mesures fortes et urgentes pour mettre fin à ce flux continu de prétendus "meurtres

d'honneur"....», a déclaré la Commissaire des Nations unies sur les droits de l'homme, Navi Pillay. Car «il n'y a pas la moindre trace d'honneur à tuer une femme...», a-t-elle ajouté.

Les Etats-Unis ont pour leur part condamné jeudi «ce crime haineux». La porte-parole du département d'Etat, Jennifer Psaki, a appelé «à ce qu'on y réponde rapidement (...) en traduisant en justice ses auteurs».

Le chef de la diplomatie britannique William Hague s'était dit plus tôt «révulsé» par le «meurtre atroce» de Farzana Parveen et avait exhorté Islamabad à prendre des mesures rapides pour traduire en justice les auteurs ce crime et juguler cette pratique. «Il n'y a absolument rien d'honorables dans les crimes d'honneur et j'en appelle au gouvernement pakistanaise à faire tout ce qui est en son pouvoir pour éradiquer cette pratique barbare», avait-il déclaré.

5bis - Féminicides en Turquie, symptômes de l'eurocentrisme - Joëlle Palmiéri - Entre les lignes entre les mots

En Turquie, trois femmes sont tuées chaque jour. Selon un rapport du ministère de la Justice publié en 2011, les «homicides de femmes» ont augmenté de 1 400 % entre 2002 et 2009. Les chiffres produits annoncent que 83 femmes ont été tuées en 2003, 164 en 2004, 317 en 2005, 663 en 2006, 1011 en 2007, 806 en 2008 et 953 durant les sept premiers mois de 2009. Le phénomène n'est donc pas extrêmement récent. Il est sorti au grand jour en 2010 quand des organisations de femmes locales ont demandé à leur gouvernement «un plan d'action urgent» contre ce qu'elles ont sciemment qualifié de féminicide. Selon ces mêmes organisations, les raisons de ces assassinats sont multiples. Des femmes sont tuées parce qu'elles portent des pantalons blancs, parce qu'elles ne passent pas le sel à table, parce qu'elles envoient des textos, parce qu'elles ne viennent pas à table à temps et parce qu'elles demandent l'heure d'une manière séductrice. Par ailleurs, elles dénoncent les médias turcs qui, majoritairement, justifient ces incidents pour les mettre en «Une», au point que certains programmes de divertissement à la télévision tournent en dérision des scènes d'agression, de crime, de viol. Ces actes sont banalisés dans un pays où les violences sexuelles sont courantes. Pourtant, même s'il existe des lois pour lutter contre ce phénomène croissant, leur implémentation n'est pas réelle. La volonté politique n'est pas au rendez-vous. En 2010, il n'existe que 38 refuges pour femmes battues, pour la plupart animés par des bénévoles. Aussi, en janvier 2014, des organisations de femmes lançaient la campagne «Arrêtons les féminicides en Turquie» dans le but de récolter 25000 signatures à déposer le 8 mars, Journée internationale des femmes, et de réclamer des politiques publiques.

Pourquoi des féminicides? : En premier lieu, traditionnellement, en Turquie, les crimes d'honneur ou «coutumiers» visent à contrôler la vie sexuelle des femmes dans le sens le plus large (Canan 2001, 821-825). Les jeunes femmes sont censées être vierges au mariage ; elles doivent être propres. Cette propreté est fragile et peut être détruite par de moindres actes, tels que se promener seule en ville, demander la diffusion d'une chanson d'amour à la radio, ou flirter avec un garçon. Le meurtre au nom de l'honneur est le coût à payer par les jeunes femmes pour acquérir la liberté et l'amour (*ib.*). Selon Arin Canan, avocate et co-fondatrice du Centre pour la mise en application des droits des femmes de l'Association du Barreau d'Istanbul, en vertu de ce système traditionnel, les femmes sont considérées comme la propriété de la famille et sont autant de symboles de la réputation ou de l'honneur de la famille. Si une jeune femme tombe amoureuse ou a une aventure, son prix de vente en tant que propriété chute, mais plus important encore, toute la famille est réputée déshonorée au sein de la communauté. Ces croyances sont si puissantes que les familles sont prêtes à sacrifier la vie d'un de leurs membres féminins afin de rétablir leur honneur et de paraître droites aux yeux des autres.

En Turquie, comme dans les autres pays où les crimes d'honneur sont pratiqués, l'État est impliqué dans ces meurtres de femmes. La loi comme son application fournit une protection minimale pour les

femmes quand elles sont vivantes et s'accommode des moyens par lesquels le meurtre est justifié après la mort de la femme. Souvent, ceux qui sont connus pour avoir participé à la décision de commettre le meurtre ne sont pas sanctionnés, et les membres de la famille sont rarement tenus à témoigner devant le tribunal. Lorsque les victimes font des déclarations à la police ou aux procureurs, elles se rétractent souvent ou changent leurs déclarations lorsque le cas est jugé devant la cour. Les procureurs demandent ou mènent rarement des enquêtes plus approfondies et closent les affaires rapidement. Tout le monde, y compris le juge, sait ce qui s'est réellement passé et comment c'est arrivé, mais parce qu'ils vivent également dans la région, ils choisissent de ne pas poursuivre leur enquête.

En second lieu, les mariages précoces et les mariages forcés sont tolérés en Turquie. Pourtant, en vertu du Code civil, l'âge légal du mariage est fixé à 17 ans pour les filles et les garçons, et en vertu du Code pénal les mariages religieux ne sont pas autorisés (Bingul 2012). Toutefois, selon l'Institut turc de la statistique (TurkStat), on compte plus de 181 000 épouses enfants en Turquie et le taux de consentement des parents aux mariages légaux avant 18 ans a augmenté de 94,2 % en 2011 (*ib.*). À titre d'exemple, l'avocate cite le Président de la République, Abdullah Gül, dont l'épouse avait 14 ans lors de leurs fiançailles et 15 ans lors du mariage. Elle établit le lien avec la religion musulmane qui autorise ces mariages, voire les incite au nom du respect du prophète Mahomet qui a épousé une fillette de sept ans. Arin Canan insiste ainsi sur le lien entre ces deux types de mariages et les crimes d'honneur. Elle a observé de nombreux cas où les enfants forcées de se marier avant d'avoir atteint l'âge légal ont fini par être tuées, soit parce qu'elles s'étaient enfuies, déshonorant leurs familles, soit avaient été renvoyées chez leurs parents par leur mari non officiel qu'elles voulaient quitter après avoir subi des violences extrêmes.

Cette situation nationale criminelle demande à aller chercher des réponses au-delà de l'aspect traditionnel ou religieux de la question. En dernier lieu, c'est surtout l'accélération du phénomène qui autorise d'autres hypothèses. La Turquie guette avec avidité son entrée dans l'Europe, bien que géographiquement située au Moyen-Orient. L'europeanisation de sa société l'intéresse au plus haut point. Aussi accepte-t-elle les injonctions des institutions internationales qui lui sont faites de légiférer en matière de droits des femmes. Selon un rapport des Nations Unies intitulé "Progress of the World's Women", ce pays lutte davantage que les États-Unis ou bien des pays européens en matière de violences à l'égard des femmes. Le 12 mars 2012, la Turquie devient le premier pays à ratifier la « Convention pour la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et les violences domestiques » du Conseil de l'Europe. Cette convention a pour ambition de prévenir les violences, de protéger les victimes et d'« en finir avec l'impunité des criminels »². Au niveau international, le gouvernement turc tient à se montrer exemplaire en matière de droits des femmes, à se détacher d'autres pays jugés plus barbares. Il a opté pour l'eurocentrisme.

Au niveau national, la réalité est autre. Les lois existent mais s'appliquent difficilement. Par exemple, le droit à l'avortement jusqu'à dix semaines de grossesse a été voté en 1983. Pourtant, il est aujourd'hui très difficile pour une femme d'obtenir une IVG car très peu de médecins la pratiquent. La pression interne est importante et la rhétorique étatique bien huilée. Dans son discours de clôture de la Conférence Internationale des Parlementaires sur l'Application du Programme d'Action de la Conférence internationale pour la Population et le Développement qui s'est tenue les 24 et 25 mai 2012 à Istanbul, le Premier ministre Recep Tayyip Erdogan déclarait que « tout avortement est un nouvel Uludere », en référence au bombardement par les forces aériennes de l'armée turque le 28 décembre 2011 du village kurde du même nom, situé au Nord de l'Irak, qui avait fait 37 morts, pour la plupart des enfants. En établissant cette comparaison, le Haut magistrat met sur un pied d'égalité les impacts des attaques militaires perpétrées par l'État turc contre des populations kurdes en résistance et ceux du droit des femmes à disposer de leur corps. Plus tôt, lors de la Journée internationale des femmes de 2008, Erdogan avait encouragé les

femmes à donner naissance à au moins trois enfants « pour le bien de la Nation ». Des lois pour les droits des femmes, oui, l'égalité de genre, non. Les lois pour les droits servent ici de paravent à une vision sociopolitique antiféministe, patriarcale et paternaliste.

Comme en Afrique du Sud, les Turques sont confrontées aux impacts des violences épistémiques entre États, entre Occident et périphérie. D'un côté une législation hors paire, de l'autre un discours conservateur, familialiste, populiste, visant à rassurer un électoralat aux valeurs traditionnelles et sexistes. La situation est d'autant plus tendue que ces mêmes violences entre Occident et périphérie ont créé chez les femmes de ce pays une dynamique « rebelle », où elles prennent davantage la parole, résistent, descendant dans la rue, récusent l'autorité de leurs conjoints, divorcent... ce qui enjoint davantage leurs maris à les tuer³. La situation est cruelle mais réelle. Elle fait dialectique.

6 - Alors que les plaintes pour agressions sexuelles se multiplient dans les universités américaines, la Maison-Blanche prend le phénomène de plus en plus au sérieux - Margot Guillois - Courrier International

"Sur les campus universitaires, on estime qu'une étudiante sur cinq a été agressée sexuellement", a déclaré le président Barack Obama fin janvier, après plusieurs affaires de viols dans des universités américaines, y compris dans certaines des plus prestigieuses comme Columbia ou Yale. Fin avril, la Maison-Blanche a publié un rapport encourageant les universités à combattre plus fermement les agressions sexuelles sur leurs campus. Début mai, le ministère de l'Education a annoncé qu'il menait une enquête dans 55 universités pour déterminer si celles-ci avaient correctement traité les plaintes déposées pour agression sexuelle.

Le débat enfle outre-Atlantique sur ce que le *Los Angeles Times* considère comme une épidémie : "Aujourd'hui, il y a peu d'établissements dans le pays - petits ou grands, publics ou privés - qui ne soient en train de se tourmenter pour savoir comment traiter au mieux ce qui est désormais vu comme une épidémie d'agressions sexuelles". Le quotidien californien se réjouit de voir le gouvernement et le ministère de la Justice vouloir changer "cette culture pernicieuse qui a longtemps permis que des étudiants (majoritairement des étudiantes) soient harcelés sans avoir de recours", mais pointe la difficulté des universités à agir comme des tribunaux.

Vingt-trois étudiants de Columbia et de Barnard ont porté plainte contre leurs universités pour défaut de traitement de leurs plaintes pour viol. Ces élèves affirment que les employés auxquels ils ont eu affaire ne sont pas formés correctement et que les universités leur ont conseillé de ne pas ébruiter leurs plaintes voire de ne pas porter plainte du tout de crainte de voir leur réputation ternie. Le *New York Times* cite une militante à ce propos : "Nous les avons touchés là où ça fait mal : leur réputation."

Dans le même article, le *New York Times* souligne que le comportement des autorités universitaires a commencé à changer : "La tempête médiatique a forcé l'administration de Columbia à endosser des tâches plus proches du rôle de juge et de travailleur social que d'éducateur."

L'université comme juge ? : Aux Etats-Unis, les étudiants ont la possibilité de porter plainte auprès de l'université et non de la police, mais les élèves accusés d'agression sont rarement punis. Dans le pire des cas, ils sont temporairement renvoyés, une sanction bien moins sévère qu'une éventuelle condamnation de justice. Le *Boston Globe* titre justement : "Les universités ne peuvent jouer à la police dans les affaires d'agression sexuelle". Pour le journal, les universités peuvent ruiner la vie d'un élève accusé sans que celui-ci ait eu la possibilité d'être jugé par un vrai tribunal. Par ailleurs, la situation est aussi préjudiciable pour les victimes qui se retrouvent sur le même campus que leurs violeurs après une expulsion temporaire. "Les victimes d'agressions sexuelles devraient être encouragées à signaler ces crimes aux forces de l'ordre. Les universités doivent évidemment s'assurer de la sécurité de leurs étudiants mais elles ne devraient jouer ni au policier ni au juge",

conclut le quotidien.

D'autant que comme l'explique *Time magazine*, qui titre cette semaine en une "Viol : crise dans l'éducation supérieure", s'il y a beaucoup de victimes, il y a peu de criminels. "Le fait qu'une étudiante sur cinq ait subi une agression sexuelle ne veut pas dire pas que les jeunes Américains sont une horde de violeurs. L'étude dont ces chiffres sont issus montre qu'une large proportion des agressions les plus violentes sont commises par un petit groupe d'étudiants", souligne l'hebdomadaire américain.

Peut mieux faire : Le gouvernement a donc décidé d'agir et les responsables d'université aussi. Des membres de l'université Columbia ont signé une lettre qui soutient les plaintes des étudiants contre la politique de l'université révèle *Bwog*, un des journaux de l'université.

7 - Nouvelle offensive contre le droit à l'avortement - Monica Davey, The New-York Times - dans Courrier International

- Le 6 mars dernier, le gouverneur républicain du Dakota du Sud, Michael Rounds, a promulgué la loi la plus radicale du pays en matière d'interdiction de l'avortement, une provocation délibérée visant à remettre en question l'arrêt *Roe contre Wade*, par lequel la Cour suprême a légalisé l'avortement, en 1973. En vertu de cette nouvelle loi, tout avortement constitue un acte criminel, sauf lorsque la vie de la mère est en danger. Bien que son entrée en vigueur ne soit pas prévue avant juillet, les responsables de la seule clinique de l'Etat pratiquant l'IVG confient qu'ils passent déjà une grande partie de leur temps à rassurer les femmes. En signant cette loi, M. Rounds a assuré qu'il faisait le bon choix. "La véritable preuve de la civilisation réside dans la manière dont une société traite ses membres les plus vulnérables, a expliqué le gouverneur. Les auteurs de ce projet de loi considèrent précisément que les enfants à naître sont les personnes les plus vulnérables de notre société, et je partage leur opinion." Dans tout le pays, les associations de défense du droit à l'avortement ont violemment réagi, accusant la nouvelle loi d'être anticonstitutionnelle, dangereuse et contraire aux idées d'une majorité d'Américains. Le planning familial s'est engagé à recourir à tous les moyens nécessaires - procès fédéral ou référendum national - pour la faire annuler. Chacun des deux camps proclame que le soutien à leur cause a redoublé de vigueur depuis l'adoption de cette loi. Les défenseurs du droit à l'avortement font état d'un afflux de dons et de nombreuses propositions de bénévolat. Leurs adversaires disent avoir reçu, eux aussi, quantité d'appels et de dons destinés à alimenter un fonds de défense de la loi. La nouvelle législation pourrait par ailleurs inciter les représentants d'autres Etats à passer à l'action. Depuis plusieurs mois, des projets d'interdiction de l'avortement ont été proposés au sein des Chambres des représentants d'au moins six Etats, dont l'Ohio, la Géorgie et le Tennessee. Le 2 mars, la Chambre des représentants du Mississippi a voté l'interdiction d'avorter sauf en cas de viol, d'inceste ou de danger immédiat pour la santé de la mère. La même semaine, un projet de loi prohibant l'IVG a été proposé dans le Missouri. "Les législateurs ont le sentiment que c'est le moment ou jamais de reprendre du pouvoir face aux tribunaux", analyse Tony Perkins, président de l'association ultraconservatrice Family Research Council. "Les juges ont outrepassé leurs attributions sur des questions comme le mariage gay. Aujourd'hui, les représentants haussent le ton." Les principaux défenseurs de la nouvelle loi du Dakota du Sud jugent le moment idéal pour renvoyer l'arrêt *Roe contre Wade* devant la Cour suprême. Roger Hunt, membre de la Chambre des représentants de l'Etat et parrain du projet de loi, souligne que deux juges conservateurs, John G. Roberts Jr et Samuel A. Alito Jr, viennent d'être nommés respectivement président et juge de la Cour suprême, et il mentionne la "forte possibilité" que le juge John Paul Stevens se retire dans un avenir proche et soit lui aussi remplacé par un juge conservateur. "Notre temps est enfin venu", se félicite-t-il.

8 - Un viol suivi de pendaison illustre le martyre des Indiennes de basse caste - Julien Bouissou - lemonde.fr

L'image sordide s'est répandue à toute allure sur les réseaux sociaux : une assemblée de villageois calmement assis autour de deux adolescentes pendues aux branches d'un manguier. La scène s'est déroulée dans un petit village d'Uttar Pradesh, l'un des Etats les plus pauvres d'Inde, miné par les conflits entre castes. L'autopsie a révélé que les deux jeunes filles de 14 et 15 ans avaient été violées avant leur mort, dans la nuit du mardi 27 mai au mercredi. Les villageois ont attendu, devant les corps suspendus des victimes, l'arrivée des journalistes et des caméras pour faire pression sur la police qui s'est finalement décidée, une dizaine d'heures plus tard, à arrêter les suspects. La veille de la découverte des corps, des policiers avaient insulté, et renvoyé chez lui, le père de l'une des victimes, lorsqu'il était venu signaler la disparition de sa fille. Les familles accusent la police d'avoir voulu épargner les suspects issus, comme eux, de la caste des yadavs. Une centaine d'étudiants sont descendus dans les rues de Delhi, vendredi, pour demander au gouvernement de sanctionner les policiers. Deux agents ont été mis à pied et deux des trois suspects, arrêtés.

« Violence, provocation, sentiment d'impunité » : Dans les zones rurales de cette région du nord de l'Inde, une femme appartient à sa caste avant de s'appartenir à elle-même. Victime de la société patriarcale, elle est aussi la plus exposée aux violences subies par les basses castes. « La pendaison des victimes dans un lieu public est un acte de violence et de provocation. C'est la preuve que le sentiment d'impunité règne encore » déplore la féministe Kavita Krishnan. Malgré la nouvelle loi votée en 2013 prévoyant jusqu'à la peine de mort pour les auteurs de viol, ces derniers sont encore nombreux à se croire invincibles, surtout lorsque les victimes sont au bas de l'échelle sociale et n'ont pas accès à la justice.

Les femmes issues des basses castes sont les damnées des damnés de l'Inde. Elles doivent subir, souvent en silence, violences et discriminations. La liste est longue : prostitution forcée, violences domestiques, viols, négligences en matière de soins médicaux, malnutrition, illettrisme ou avortement sélectif. L'une des rares études publiées sur le sujet, en 2006, par la Campagne nationale pour les droits de l'homme des intouchables (NCDHR) donne un aperçu de l'ampleur de cette tragédie : sur 500 femmes issues de la caste des intouchables, une sur deux déclare avoir subi des agressions sexuelles. Les auteurs de l'étude citent même l'exemple de parents qui marient leur fille dès l'âge de 5 ans de peur qu'elle soit violée et ne trouve plus d'époux.

Les lois existent, mais la justice n'est qu'un rêve lointain pour ces femmes souvent très pauvres. Il arrive que la police tente de les dissuader de porter plainte ou refuse d'enregistrer leur plainte. Parfois ce sont les médecins qui inscrivent dans leur rapport que la victime était habituée aux rapports sexuels, suggérant que la fille était « facile », donc consentante. Et la justice se paie cher, non pas pour s'offrir les services d'un avocat, mais pour verser des pots-de-vin, passer des journées au tribunal sans travailler et donc être privé de revenus déjà maigres.

« Laxisme de la police » : « Le viol ou toute autre forme de violence sont des armes utilisées comme punition pour avoir transgressé l'ordre établi ». Elles ont contre elles une société patriarcale et un Etat incapable de protéger leurs droits. « La triste réalité, c'est que les droits de nombreuses femmes en Inde continuent d'être violés et l'impunité est la norme », déclarait, en mai 2013, la rapporteuse spéciale de l'ONU sur les droits des femmes, Rashida Manjoo. Au lendemain des manifestations provoquées par le viol collectif, en décembre 2012, d'une étudiante qui avait succombé à ses blessures, les associations féministes étaient parvenues à imposer une nouvelle loi protégeant mieux les victimes. « Mais, dans le mouvement féministe, on ne prête pas suffisamment attention aux problèmes des femmes intouchables et, dans le mouvement des intouchables, elles sont ignorées. La caste, la classe et le genre doivent être abordés ensemble », insiste Namrata Daniel.

Vendredi, la ministre chargée de l'enfance et des femmes, Maneka Gandhi, a annoncé la création

d'une cellule de crise pour venir en aide aux familles des deux adolescentes. « Le laxisme de la police est également responsable de l'incident qui a conduit à [leur] mort », a reconnu Mme Gandhi.

9 - Projet de loi canadien sur « la protection des collectivités et des personnes exploitées »

La démarche globale et de facture canadienne introduite par le gouvernement du Canada pour contrer les problèmes liés à la prostitution comporte deux parties essentielles - une réforme du droit pénal en réaction à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Canada c. Bedford* et le soutien aux personnes vulnérables pour les aider à abandonner la prostitution. Cette approche déployée en deux axes a pour finalité de criminaliser les personnes qui alimentent et perpétuent la demande de la prostitution en achetant des services sexuels et de protéger les personnes qui vendent leurs propres services sexuels, les personnes vulnérables ainsi que les collectivités canadiennes contre les torts considérables qui découlent de la prostitution. Ces torts comprennent l'exploitation sexuelle, la violence et les activités criminelles connexes, notamment la traite de personnes, le crime organisé et les crimes liés à la drogue.

Objectifs de la législation proposée pour lutter contre la prostitution :

- Protéger les personnes qui vendent leurs propres services sexuels contre l'exploitation;
- Protéger les collectivités contre les torts causés par la prostitution;
- Réduire la demande pour les services sexuels.

Pour parvenir à ses fins, le gouvernement du Canada propose de nouvelles infractions et la modernisation d'infractions existantes.

Nouvelles infractions liées à la prostitution proposées : Les nouvelles infractions liées à la prostitution qui sont proposées visent à réduire la demande pour les services sexuels, à protéger les personnes qui vendent ces services contre l'exploitation et à protéger les enfants et nos collectivités contre l'exposition à la prostitution.

- *Achat de services sexuels* - Cette nouvelle infraction interdirait l'achat de services sexuels et la communication en tout lieu à cette fin. Les peines pour l'achat de services sexuels seraient un emprisonnement de 18 mois à 5 ans et des amendes minimales obligatoires progressives pour la première infraction et les suivantes. On imposerait une amende de 500 \$ pour la première infraction et de 1 000 \$ pour une offense ultérieure sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire. Ces amendes seraient doublées si l'infraction est commise près de parcs, d'écoles, d'établissements religieux ou d'autres endroits où des enfants pourraient raisonnablement se trouver.

- *Obtention d'un avantage financier ou matériel* - Cette nouvelle infraction interdirait de profiter de la prostitution d'autres personnes, notamment par le biais d'entreprises commerciales qui vendent les services sexuels d'autrui en ligne ou à partir d'endroits tels que des agences d'escortes, des salons de massage ou des clubs de striptease fournissant également des services sexuels. Cette infraction serait passible d'une peine d'emprisonnement maximale de dix ans. Des exceptions seraient prévues pour les relations qui ne constituent pas de l'exploitation.

- *Publicité pour la vente de services sexuels* - Cette nouvelle infraction interdirait la publicité pour la vente de services sexuels dans les médias imprimés et sur Internet. Elle donnerait aux tribunaux le pouvoir d'autoriser la saisie de documents contenant de telles annonces publicitaires, d'ordonner qu'une annonce soit retirée de l'Internet et d'exiger la fourniture d'information qui permettrait d'identifier et de localiser la personne qui l'a publiée. Cette nouvelle infraction serait passible d'une peine d'emprisonnement maximale de 18 mois sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et de 5 ans sur déclaration de culpabilité par mise en accusation.

- *Communication dans le but de rendre des services sexuels dans des endroits publics où des enfants pourraient raisonnablement se trouver* - Cette nouvelle infraction interdirait à quiconque de communiquer afin de vendre des services sexuels dans des endroits publics où des enfants

pourraient raisonnablement se trouver. Cette infraction serait passible d'une peine maximale d'emprisonnement de 6 mois.

Remaniement et modernisation des infractions actuelles liées à la prostitution : Le gouvernement du Canada propose de reformuler et de moderniser les infractions liées à la prostitution suivantes :

- *Proxénétisme* - Cette peine interdirait à une personne de recruter ou d'abriter une autre personne aux fins de la prostitution. La loi proposée accroîtrait la peine d'emprisonnement maximale de 10 ans actuelle en la portant à 14 ans. Cette infraction serait modernisée pour être cohérente avec la nouvelle infraction relative à l'obtention d'un avantage financier ou matériel.

- *Prostitution infantile (et infractions connexes)* - La loi proposée accroîtrait la peine d'emprisonnement maximale pour l'achat de services sexuels d'enfants, qui est actuellement de 5 ans, à 10 ans et accroîtrait la peine minimale obligatoire pour les infractions ultérieures de 6 mois à un an. Les lois entourant la prostitution infantile seraient également modernisées pour être cohérentes avec le nouveau régime législatif proposé.

- *Traite d'enfants (et infractions connexes)* - La loi accroîtrait les peines minimales et maximales pour deux infractions de traite d'enfants pour que les peines visant les infractions de traite d'enfants et de prostitution infantile soient cohérentes.

Exceptions aux infractions liées à la prostitution proposées : La prostitution est une activité intrinsèquement dangereuse qui place les personnes qui vendent leurs propres services sexuels dans des situations où elles risquent d'être exploitées. Ces personnes seraient expressément protégées contre la responsabilité criminelle qui pourrait autrement découler des activités liées à leur propre prostitution, sauf dans le cas où une personne communique afin de vendre ses propres services sexuels dans un endroit public où une personne âgée de moins de 18 ans pourrait raisonnablement se trouver. Dans le cadre de cette approche, ces personnes seront plus susceptibles de déclarer des problèmes à la police, sans devoir craindre qu'on porte contre elles des accusations criminelles pour avoir vendu des services sexuels ou avoir communiqué à cette fin.

La nouvelle loi clarifierait que les personnes qui vendent leurs propres services sexuels ont la même capacité de conclure leurs propres affaires personnelles que quiconque. L'infraction proposée visant l'avantage financier ou matériel ne s'appliquerait pas aux personnes qui ont conclu des ententes de cohabitation légitime avec des personnes se livrant à la prostitution, par exemple des conjoints ou des colocataires. Elle ne s'appliquerait pas non plus aux enfants et à d'autres personnes à charge. Des personnes telles que des pharmaciens, des comptables ou des entreprises ou des particuliers qui proposent des services de sécurité seraient également exemptées de l'infraction proposée visant l'avantage financier ou matériel dans certaines circonstances qui ne comportent pas d'exploitation.

Autres propositions de modifications du Code criminel

Pour protéger d'éventuelles victimes d'agression, la loi proposée clarifierait également que la possession d'armes de contrainte dans l'intention de commettre une infraction est une infraction. Le projet de loi modifierait la définition d'*« arme »* dans le *Code criminel* afin d'y inclure tout ce qui est utilisé ou qui est destiné à être utilisé pour confiner une personne contre son gré (p. ex. des menottes, de la corde, du ruban adhésif). Cette modification protégerait davantage toutes les victimes éventuelles d'agression, y compris celles qui vendent leurs propres services sexuels, qui sont particulièrement vulnérables à des actes de violence et d'agression sexuelle.

Programmes pour lutter contre la prostitution : Ces mesures seront soutenues par 20 millions de dollars de nouveaux fonds, notamment pour aider des organismes communautaires qui d'occupent des personnes les plus vulnérables. Les personnes qui souhaitent abandonner cette activité dangereuse et néfaste recevront de l'aide; l'accent sera donc mis sur le financement de programmes pouvant les aider à abandonner la prostitution.

9bis - Les évangéliques brésiliens à l'assaut de la sexualité - Miriam Pillar Grossi - liberation.fr
Paris-8 commémore les 40 ans du Centre d'études féminines, qui, en 1974, ne s'appelait pas encore «études de genre» : le concept n'était alors en usage ni dans la recherche universitaire ni dans les luttes féministes. Quatre décennies plus tard, alors que les acquis du féminisme de la deuxième vague se sont largement répandus, transformant les sociétés dans le monde entier, on peut voir combien les idées féministes sont toujours contestataires et dérangeantes.

En France, début 2014, a éclaté une polémique visant les dangers supposés de «la théorie du genre», en particulier à l'école. Vu de l'étranger, cette controverse a surpris : elle transformait un concept théorique, qui montre l'historicité et le caractère culturel des inégalités sociales entre femmes et hommes, en une «théorie» redoutable qui pourrait inverser dangereusement l'identité sexuelle des enfants. L'étonnement redouble au Brésil, où règne une grande admiration intellectuelle pour des auteurs comme Simone de Beauvoir et Michel Foucault. Si ce débat sur le «gender» à l'américaine semblait incongru, c'est qu'il se déroulait dans le pays qui est le berceau des théories féministes contemporaines. Il l'était d'autant plus qu'il se déroulait au sein de deux institutions laïques - l'école publique et l'Assemblée nationale - qui servent d'exemples pour les forces progressistes brésiliennes qui luttent pour la laïcisation des espaces publics.

Car au Brésil, les attaques contre les droits des femmes et des groupes LGBT ne sont pas étrangères à la scène publique ; elles sont marquées par une forte empreinte religieuse. L'impact religieux sur l'agenda féministe était déjà présent pendant les années 70, quand le mouvement des femmes luttait contre la dictature militaire aux côtés des forces progressistes de l'Eglise catholique en abdiquant momentanément son combat pour le droit à l'avortement.

Ce sujet est toujours tabou : le gouvernement de la présidente Dilma Rousseff délaisse la dépénalisation de l'avortement sous la pression de nouvelles forces politiques fondamentalistes : les églises néo pentecôtistes. C'est pendant la première décennie du XXI^e siècle qu'elles s'y sont consolidées comme une importante force économique et politique. Au Brésil, personne ne s'étonne que des pasteurs néo pentecôtistes soient élus députés et qu'on ait un sous-groupe parlementaire qui se nomme lui-même «évangélique», avec un vrai pouvoir politique, en particulier sur les questions de société. Ce n'est pas un hasard si ces évangéliques ont obtenu la présidence de la commission parlementaire des droits de l'homme, la plus importante pour les revendications féministes et LGBT : le pasteur qui la préside a aussitôt engagé une politique contre les acquis de ces mouvements.

Pourquoi un pays de tradition catholique, comme le Brésil, devient-il de plus en plus néo pentecôtiste ? Selon les données de l'Institut brésilien de géographie et de statistiques (IBGE), les adeptes de ces religions ont augmenté de 61% entre 2000 et 2010 ; 42,5 millions de personnes, soit 22% de la population brésilienne, se disent évangéliques. Cette croissance que confirment les projections statistiques est corrélée à l'amélioration des conditions économiques ; c'est que la plupart de ces dénominations religieuses prônent la «théologie de la prospérité» : plus on gagne, plus on donne à l'église, et plus on se rapproche ainsi de Dieu.

Pendant le mandat du président Lula (2002-2010), le Brésil a traversé une période d'importants changements politiques, économiques et sociaux. Le choix de miser sur les politiques sociales, comme le programme Bolsa Família, revenu minimum en direction des femmes avec enfants, a permis à 52 millions de Brésiliens de sortir de l'extrême pauvreté. C'est donc à l'intérieur de cette nouvelle couche sociale, qui est entrée dans le marché de la consommation, que les églises néo pentecôtistes se sont enracinées et diffusées. Au contraire de l'Eglise catholique, qui traditionnellement était plus discrète dans son opposition aux droits sexuels et reproductifs, ces nouveaux groupements religieux font de l'avortement, de la loi contre l'homophobie et du mariage entre personnes de même sexe, leur principal champ de bataille politique.

Le combat autour des politiques sexuelles fait rage. Pourtant, sous la présidence de Lula, le Brésil a adopté des lois, comme celle qui criminalise les violences envers les femmes (la loi Maria

da Penha), et a implanté, dans les ministères des Droits des femmes et pour la Défense des droits humains, une grande politique publique envers la population gay, lesbienne et transsexuelle, le programme fédéral Brésil sans homophobie. Ces politiques d'égalité, en matière de genre et de sexualité, sont toujours à l'œuvre ; mais on assiste, aujourd'hui, à un *backlash* («contrecoup»). Faut-il y voir l'effet pervers, complexe et ambigu, d'une présidence au féminin, avec Dilma Rousseff ?

Miriam Pillar GROSSI Professeure au département d'anthropologie et directrice de l'Institut d'études de genre (IEG), université fédérale de Santa-Catarina, Florianópolis, Brésil

TEXTES

10 - Désolidarisation de la Marche des Fiertés de Lyon du 14 juin 2014 - Communiqué collectif
"Prostitution et GPA sont des violences intolérables faites aux femmes. En imposant ces mots d'ordre pour la marche des fiertés lyonnaise 2014, la LGP de Lyon rend impossible pour OLF69 et de nombreuses autres associations féministes (CLF, Femmes solidaires, UEC, femmes en résistance etc) d'appeler à rejoindre la marche, moment pourtant crucial de lutte contre les LGBTphobies. Pire, son dirigeant, David Souvestre, ose affirmer publiquement qu'OLF rejoindrait ainsi les rangs de la Manif pour Tous dont nous combattons pourtant quotidiennement et sans relâche l'idéologie et les effets néfastes. Nous invitons donc la LGP de Lyon à cesser ces attaques gratuites, odieuses et diffamantes qui ne lui font pas honneur et ne font du bien ni au mouvement LGBT ni au mouvement féministe, ni aux ponts que nous tentons d'ériger et de maintenir entre nos mouvements."

A l'appel d'*Osez le féminisme 69*, les associations et organisations signataires de ce communiqué s'unissent aujourd'hui pour exprimer leur profond désaccord avec le mot d'ordre de la Marche des Fiertés, marche qui se déroulera à Lyon le 14 juin 2014 et qui aura cette année pour thème :

« Nos corps, nos choix : droits des trans, PMA, IVG, GPA et prostitution ».

Nous tenons à dénoncer clairement la confusion induite par ce mot d'ordre, entre les luttes contre les LGBTphobies, celles pour les droits reproductifs et sexuels des femmes ET la défense de deux des pires produits des systèmes patriarcal et capitaliste : la Gestation Pour Autrui (GPA) et la prostitution. En effet, enjoindre l'opinion à se rassembler autour du mot d'ordre « nos corps, nos choix », en associant la PMA et l'IVG à la GPA et la prostitution, est un procédé malhonnête qui ne doit pas demeurer sans réponse. Par cette manœuvre médiatique empreinte d'artifices idéologiques, la Lesbian and Gay Pride de Lyon fait fi des débats qui clivent la société politique et civile. Cet amalgame entre des revendications légitimes et progressistes, et des réclamations clairement machistes, résulte d'une volonté d'instrumentaliser un événement historique ainsi que certaines luttes féministes au profit d'individus qui s'arrogent le droit de traiter des femmes et des enfants comme de simples produits de consommation. Aussi, tenons-nous à souligner que le mythe du choix individuel dans les pratiques de prostitution et de GPA, contribue à invisibiliser et perpétuer l'oppression subie par une écrasante majorité des personnes concernées, et nuit gravement au respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Ce mythe légitime une organisation sociale et économique fondée sur un rapport de domination et d'exploitation des plus vulnérables et des plus précaires, en majorité des femmes et des enfants nié-es en tant qu'être humainEs.

En votant le rapport Honeyball, le Parlement européen a récemment reconnu que la prostitution ne pouvait être dissociée de la traite des êtres humains et qu'elle constituait en elle-même une violence extrême envers les personnes prostituées. Martelons en effet que, à plus de 80 %, les femmes et enfants prostitué-es sont issues de pays étrangers et de circuits esclavagistes. Peut-on sérieusement parler de liberté sexuelle lorsqu'elle est imposée et sous-tendue par la contrainte économique et obéit, pour le plus grand nombre, aux diktats de la survie ?

La liberté sexuelle repose sur le consentement mais également, et surtout, sur la réciprocité du désir. Dans une société où le néolibéralisme règne en maître, l'amalgame véhiculée par « nos corps, nos choix » encourage la marchandisation et l'instrumentalisation des corps et le droit à la propriété. Nos aînées se sont battues aux cris de « Mon corps m'appartient » ; nous continuons de nous battre aujourd'hui pour disposer de nos corps, non pour les mettre à disposition du système patriarcal et marchand. « Mon corps m'appartient » signifie « Je suis mon corps. Je suis un être vivant et intégral, qui refuse d'être morcelé et dissocié. Je ne suis pas un bien mobilier. Je suis une personne qui n'est ni à vendre, ni à prendre, ni à louer, ni à échanger, ni à prêter, ni à instrumentaliser ».

Par ailleurs, dans le contexte houleux et la nébuleuse des protestations obscurantistes qui se sont dressées lors de l'adoption de la loi « mariage pour toutes et tous », et alors que le gouvernement a mis sous le boisseau la proposition de loi concernant la PMA, nous déplorons que les débats concernant la PMA et la GPA soient insidieusement mis sur le même plan, entraînant une confusion pernicieuse. Nous nous élevons contre la GPA dans sa vision de « disponibilité du corps d'autrui » et alertons sur les dérives du droit à recourir aux femmes pour leur fonction reproductive.

Quel que soit le contexte dans lequel la GPA est pratiquée (marchand ou non marchand), il s'agit toujours d'une instrumentalisation des femmes concernées, réduites à leurs organes reproductifs. A l'heure où les droits des femmes sont menacés en Europe - IVG en Espagne, rejet des rapports Estrela et Zuber - et dans le monde, les associations de défense des droits humains doivent être plus soudées que jamais face à la progression des intégrismes et du conservatisme archaïque et patriarcal. De concert, luttons pour l'émancipation, l'autonomie et l'égalité femmes-hommes. Nous nous désolidarisons donc de la marche des fiertés cette année mais tenons à réaffirmer nos engagements dans les luttes contre les LGBTphobies, pour l'IVG, pour les droits des personnes transsexuelles et en faveur de l'ouverture de la PMA pour les couples de lesbiennes et les femmes célibataires.

Premières signatures : Le Féminisme 69 ; Amicale du Nid ; ARCL (Archives de recherche et Culture Lesbiennes de Paris) ; ATTAC (Association pour la Taxation des Transactions Financières et pour l'Aide aux Citoyens) ; Bagdam Espace lesbien, Toulouse ; CADAC (Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception) ; Centre Évolutif Lilith ; Lesbiennes en Marche Marseille ; CLEF (Coordination Française pour le Lobby européen des Femmes) ; CNDF (Collectif National pour les Droits des Femmes) ; CNFF (Conseil National des Femmes Françaises) ; CLAS (Collectif Libertaire Anti-Sexiste) ; CRLCAFFRA (Comité Régional de Liaison et de Coordination des Associations Féminines et Féministes en Rhône-Alpes) ; CLF (Coordination Lesbienne en France) ; CQFD Fierté Lesbienne ; Femmes en résistance ; Femmes ici et ailleurs ; FDFA (Femmes pour le Dire Femmes pour Agir) ; Femmes solidaires et femmes solidaires Rhône ; La Lune, association de femmes homosexuelles et féministes de Strasbourg ; Les éFRONTÉ-e-s ; LDIF (Ligue du Droit International des Femmes) – LMS (Libres MarianneS) ; LMDE (La Mutuelle Des Etudiants) ; Lyon Gauche Solidaires ; MDF Paris (Maison des Femmes de Paris) ; Marche Mondiale des Femmes 26.07 (MMF) et MMF France ; Mémoire traumatique et victimologie ; MJCF Rhône (Mouvement des Jeunes Communistes de France) ; MJF (Mouvement Jeunes Femmes) ; le Mouvement du Nid Rhône Alpes – Parti de Gauche 69* ; Réseau féministe « Ruptures » ; SOS sexe ; UEC Rhône (Union des Etudiants Communistes) ; UNEF (L'Union Nationale des Etudiants de France) – UNL (Union Nationale Lycéenne) ; Zéro Impunity.

« Le parti de gauche du Rhône partage les prises de positions mises en avant ici, dans ce communiqué de presse. Pour autant, le PG ne souhaite pas se désolidariser du mouvement, tout en émettant des réserves évidentes quant aux mots d'ordre de la marche. En effet, à l'heure où les propos et actes homophobes ne cessent de se banaliser, où l'extrême droite gagne du terrain, il nous semble indispensables de marcher unis. »

Contact : Co-présidente OLF69: Fanny Théveny 06 76 03 31 54 Presse : Marie Da Fonseca : 06 29 71 81 50

11 - Proposition de loi prostitution : pour et contre s'opposent près du Sénat - AFP

Partisans et opposants à la proposition de loi sur la prostitution se sont affrontés verbalement mercredi près du Sénat à Paris, les premiers réclamant le passage rapide du texte devant la haute assemblée, et les autres son retrait, selon une journaliste de l'AFP.

A l'appel de 59 associations de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, environ 80

personnes se sont rassemblées en fin d'après-midi pour réclamer l'inscription à l'ordre du jour de la Haute assemblée, avant l'été, de la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel.

Le texte, adopté en décembre par l'Assemblée, est actuellement examiné par une commission spéciale du Sénat mais n'est pas encore programmé en séance. Il prévoit notamment de punir l'achat d'actes sexuels d'une contravention de 1.500 euros, l'abrogation du délit de racolage passif institué en 2003, et des mesures d'accompagnement social et professionnel pour celles qui veulent quitter la prostitution.

Réclamant « l'Abolition de la prostitution », les manifestants ont rappelé que le gouvernement s'était engagé "à plusieurs reprises à ce que le texte soit examiné au Sénat +avant juin 2014+", a expliqué à l'AFP Grégoire Théry, du Mouvement du Nid, dénonçant ceux qu'ils appellent "les fossoyeurs de l'égalité, qui revendiquent leur volonté d'enterrer le texte".

Sur le trottoir d'en face, une vingtaine de manifestants réunis à l'appel notamment du Syndicat du travail sexuel (Strass) et d'Act-up, opposés au texte, ont manifesté leurs désaccords aux cris de: "clients pénalisés, putes assassinées, abolo (abolitionnistes) complices"!.

Ces deux associations, avec Médecins du Monde ou encore Aides, ont par ailleurs salué mercredi dans un communiqué commun l'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH), qui s'était prononcée la veille contre la pénalisation des clients de prostituées. "Nous accueillons favorablement cet avis puisqu'il se prononce très clairement contre le délit de racolage public et contre la pénalisation des clients des prostituées, dont nous avons constamment rappelé les conséquences néfastes sur leur santé et leur précarisation", expliquent ces associations.

Dans son avis, la CNCDH estime que la pénalisation des clients "pourrait s'avérer contre-productive, parce qu'elle risquerait notamment d'isoler davantage les victimes de traite et d'exploitation sexuelle".

12 - CNCDH - 19 femmes pour 40 hommes de quoi s'agit-il ? - Christine Le Doaré

Un indice ? N'oubliez pas, nous sommes en France, pays des Droits de l'Homme et non des Droits Humains. Trouvé ? Oui, c'est bien la CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme). Elle a rendu le vendredi 23 mai dernier, un avis sur la loi d'abolition de la prostitution. Cet avis est plutôt difficile à traduire en termes de politique à appliquer en matière de prostitution.

Souvenons-nous, l'Assemblée Nationale, cohérente avec la position abolitionniste de la France, vient de voter en faveur de la pénalisation des clients prostituateurs ; de leur côté, inquiètes des résultats déplorables dans les pays qui ont légalisé la prostitution, les instances Européennes ont pris de fermes recommandations abolitionnistes (Résolution du Parlement européen du 26 février 2014 sur l'exploitation sexuelle et la prostitution et leurs conséquences sur l'égalité entre les hommes et les femmes, qui reconnaît que la prostitution est contraire aux principes régissant les droits de l'homme et contraire aux principes de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne *1 ; Résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 8 avril 2014 relative à la prostitution, à la traite et à l'esclavage moderne en Europe *2).

Le contexte Français et européen rappelé, on ne peut que s'étonner de l'avis de la CNCDH qui réussit tout de même l'exploit de se référer à plusieurs textes européens, sans mentionner ces récentes et notables résolutions abolitionnistes.

Plus globalement, cette décision donne l'impression que la Commission a peiné à conclure, préférant en fin de compte, rester dans un entre deux inefficient. D'un côté, elle reconnaît l'intérêt d'une politique abolitionniste, mais de l'autre, elle craint, sans pour autant apporter d'arguments convaincants, que la pénalisation des clients n'entraîne des effets négatifs. Plus étrange encore, elle déconseille la pénalisation des clients, mais le regrette en remarquant que c'est dommage de se

priver de l'effet pédagogique d'une telle mesure. Comment dire ? Cela aurait été trop cohérent d'aller jusqu'au bout de l'analyse et reconnaître que toute demande des clients de la prostitution nourrit la traite, puis d'y mettre un terme ? Les clients consomment des « produits », de plus en plus jeunes, de plus en plus vulnérables, sans se préoccuper de leur vie, sans savoir si les prostituées ne sont pas captives, menacées, brutalisées. Eduquer à une sexualité libre et désirante, à l'égalité, au respect de l'autre et surtout à refuser l'exploitation sexuelle d'un être humain par un autre, ne sont-ce pas des orientations et préconisations que l'on attendrait de la part d'une commission sensée défendre les Droits Humains ?

Dans son rapport, la CNCDH se dit préoccupée par le risque de clandestinité et d'éloignement de la prostitution dans des lieux reculés. Mais à quoi fait-t-elle exactement allusion ? Ignore-t-elle que la prostitution a déjà lieu sur des aires d'autoroutes désertes, sur des routes isolées, des abords de bois, de parcs et dans divers lieux que l'on peut qualifier de « reculés » ? Ne sait-elle pas que les prostituées assassinées le sont autant dans un appartement, une ruelle, un parc ou un bois ; que le risque permanent provient soit des proxénètes qu'ils appartiennent ou non à des réseaux, soit des clients eux-mêmes ? La situation d'isolement avec le client, dans n'importe quel lieu que ce soit, en plein centre-ville, dans une chambre d'hôtel, une voiture, un parc, un quai, une villa ou un hôtel de luxe rend toute personne prostituée vulnérable. L'activité, l'acte prostitutionnel, voilà le danger. La CNCDH n'a-t-elle pas pris le temps d'interviewer les procureurs des pays abolitionnistes ? Dommage, parce qu'ils expliquent que la prostitution résiduelle continue de se produire dans les centres villes et que cet argument ressassé en boucle par les défenseurs du lobby prostituateur ne repose sur aucune réalité. En revanche, dans les pays abolitionnistes, les programmes d'accompagnement de sortie de la prostitution autant que les mesures de prévention, tout comme la pénalisation des clients sont bien parvenus à drastiquement réduire cette forme archaïque et sexiste d'exploitation et à protéger efficacement les personnes prostituées qui choisissent malgré tout de se prostituer car elles ne sont plus pénalisées.

Dans quelles contradictions s'est enfermée la CNCDH pour à la fois reconnaître qu'il faut continuer de pénaliser la prostitution de personnes « vulnérables *3 », tout en affirmant que pénaliser les clients, risquerait de pousser les personnes prostituées dans « des lieux encore plus reculés » ? Il faut savoir ! Les personnes prostituées vulnérables ne risqueraient rien à être poussées dans des « lieux reculés » ? Si les clients de prostituées vulnérables peuvent et doivent être pénalisés, sans que la Commission ne s'inquiète du risque de clandestinité les concernant, alors à fortiori, ce risque n'est pas plus réel pour des prostituées moins vulnérables. En réalité, les risques encourus par les personnes prostituées, tout le monde les connaît, ils consistent à subir toutes sortes de violences : la violence sexuelle intrinsèque à la prostitution, les violences relatives à leur état de santé, qu'il s'agisse de contracter une IST autant que de développer des addictions à toutes sortes de substances pour tenir et une mauvaise prise en charge générale, enfin les violences physiques et psychologiques, qu'elles émanent des clients ou des proxénètes.

Je vois au moins deux raisons à cet avis particulièrement confus et qui une fois de plus s'intéresse au faible pourcentage de prostituées réellement « libres » au dépend de toutes celles qui subissent, captives ou non de réseaux mafieux. La première raison est que le lobby prostituateur n'a pas ménagé ses efforts et mobilisé des soutiens de poids. Mise à part son amitié avec Dominique Strauss Kahn, que connaît Monsieur Badinter des réalités de la prostitution ? M. Lilian Mathieu, chantre de la légalisation de la prostitution, est-il le seul sociologue en France ? Les associations gays de lutte contre le sida ne voient la question de la prostitution que par le prisme hygiéniste de la seule lutte contre le sida, sans jamais considérer les personnes dans leur globalité ni s'intéresser aux droits des femmes ou à l'égalité femmes-hommes. Le STRASS n'est pas un syndicat représentatif mais un groupuscule qui verrait d'un bon œil la légalisation du proxénétisme à l'Allemande se développer chez nous ; je suis curieuse de savoir si le nombre de femmes prostituées

membres du STRASS fait un ou deux chiffres, la CNCDH le leur a-t-elle demandé ? Il ne semble pas que les « survivantes » de la prostitution qui pourtant, savent de quoi elles parlent et peuvent s'exprimer sans subir de pression depuis qu'elles ont quitté le milieu prostitutionnel, aient été auditionnées. La seconde raison est que cette décision n'a pas été adoptée à l'unanimité, loin s'en faut, mais plutôt de très peu : 4 abstentions, 16 voix contre, 20 voix pour. Heureusement cet avis n'est que consultatif et passera vite aux oubliettes de l'Histoire.

A l'évidence, cet avis rendu par une écrasante majorité d'hommes, à contre-courant de toutes les mises en garde contre le dangereux développement du business criminel de la prostitution, ménage les clients prostitués et plus généralement les vieilles prérogatives sexistes d'une prétendue sexualité masculine irrépressible. La domination masculine et ses industries du sexe sont toujours à la manœuvre quand il s'agit de se raconter des histoires à bon compte sur le dos des femmes. Tout de même, je suis étonnée que les hommes ne soient pas plus nombreux à se lever contre la prostitution qui les caricature tant et les rabaisse au niveau d'opportunistes prédateurs.

Les violences sexuelles sanctuarisées par les valeurs libérales et patriarcales d'une commission dont le rôle est pourtant de défendre les Droits Humains et donc aussi les droits des femmes. Le corps des femmes n'est pas une marchandise, un produit, ni même un service à disposition des hommes, alors vivement une société paritaire et féministe, car ce que nous impose cette société machiste et libérale, nous ne le supporterons plus longtemps.

Dissolution de cette Commission des Droits de l'homme et place à une commission des Droits Humains paritaire, humaniste et féministe !

13 - Présentéisme : alibi masculin pour éviter les tâches ménagères ? - François Fatoux - Laboratoire de l'Égalité - liberation.fr

Si le débat sur l'égalité femmes-hommes traverse l'ensemble des entreprises et les différentes organisations syndicales, associations et partis politiques, la question d'une répartition des tâches domestiques et parentales reste une affaire privée, une affaire taboue, une affaire de («bonnes») femmes. Notre société se satisfait de constater que les congés parentaux sont pris à 97% par les femmes, ou qu'en vingt ans, le temps investi par les hommes dans les tâches ménagères ne s'est accru que de sept minutes (soit un écart de temps ménager de une heure quarante-huit minutes au détriment des femmes). Si nous laissions les évolutions suivre leur cours naturel, l'égalité domestique sera atteinte en 2460.

Pourquoi n'arrivons-nous pas à mettre en débat public cette question des tâches ménagères ? Pourquoi les solutions proposées peuvent apparaître décalées au regard des enjeux. Alors que nous pourrions nous attaquer à une fiscalité profondément injuste qui entretient une inégalité domestique comme le quotient familial, les décideurs publics mettent en avant une culture du «présentéisme» qui serait le mal (ou mâle) français.

Le présentéisme serait ce phénomène touchant les salariés, et plus particulièrement les cadres, qui se sentirraient obligés d'arriver tôt le matin et de partir tard le soir pour montrer qu'ils sont motivés et disponibles pour l'entreprise. Dans d'autres pays, ce phénomène de présence dans l'entreprise, en dehors des horaires habituels, est synonyme d'inefficacité aussi bien pour les salariés qui ne savent pas organiser leur temps de travail, que pour l'entreprise qui n'est pas capable de repérer les talents en privilégiant les salariés qui font de l'excès de zèle (certains diraient du «lèche-bottes»).

Les entreprises sont fortement incitées à remédier à ce dysfonctionnement surtout quand il y a la volonté affichée de mettre en place des actions volontaristes pour s'attaquer au «plafond de verre», qui touche les femmes qui ne peuvent pas accéder à des postes de direction. Certaines entreprises signent de belles déclarations (charte de la parentalité ; pour l'équilibre des temps de vie) avec des engagements comme la limitation des réunions après une certaine heure. Pour autant,

les comportements changent-ils et cela se traduit-il par une plus grande participation des hommes aux tâches domestiques ?

Avec du recul et en écoutant de très nombreux salariés de l'encadrement, nous devons admettre la complexité du phénomène de présentisme et accepter qu'il exprime des réalités différentes. Nous pouvons en voir cinq qui appellent chacune des solutions différentes.

La première vise les salariés qui se rendent sur leur lieu de travail alors qu'ils sont malades. Ce sont principalement les salariés, cadres ou non cadres, qui travaillent dans des secteurs économiques tendus et des TPE-PME et qui ne peuvent se permettre de perdre leur emploi (femmes en situation monoparentale, travailleurs âgés, personnes en CDD).

La deuxième forme de présentisme touche les cadres qui veulent progresser dans leur carrière et qui se doivent d'être visibles. C'est celle à laquelle les entreprises font référence régulièrement et qui est censée être solutionnée par l'exemplarité des dirigeants et les réunions se terminant après 19 heures.

La troisième concerne les salariés en surcharge de travail, notamment les cadres qui n'ont pas d'autre choix que d'arriver très tôt le matin et de partir tard le soir, pour traiter de tous les dossiers qui leur ont été confiés. Des solutions de gestion des arrivées et départs ne règlent pas le problème, car les outils électroniques de travail permettent d'emporter ce surcroît de travail à son domicile et de travailler nuits et week-ends.

La quatrième forme de présentisme touche les salariés des grandes agglomérations qui sont confrontés à des temps de transport individuel ou collectif pouvant aller jusqu'à trois heures par jour. La seule solution est d'avancer son heure de départ de la maison en partant très tôt ou en repartant du travail très tard (le gain de temps pouvant aller de une à deux heures).

La cinquième forme est celle, totalement taboue, qui touche très majoritairement les hommes qui se satisfont sans vouloir le reconnaître de devoir rester «coincés» au travail car rentrer tôt signifie préparer le repas, assurer le suivi scolaire des enfants, leur donner à manger, faire le ménage. Il est quand même plus sympathique de rentrer chez soi quand tout est fait. Quelle femme n'a pas entendu son conjoint lui dire au moment de rentrer à la maison : «Chérie, ma réunion se prolonge» ; «Mon chef est passé dans mon bureau, je dois travailler avec lui.»

Cette stratégie de délégation du travail domestique, si elle concerne les hommes en premier lieu, peut aussi s'appliquer aux couples de cadres tentés de confier à d'autres personnes (nounous, babysitters) des activités pouvant apparaître comme répétitives, non gratifiantes ou sources de tensions avec les enfants (suivi scolaire, repas des enfants).

Ces différentes formes de présentisme ne sont pas exclusives les unes des autres. Les temps de transport peuvent s'ajouter à une charge de travail conséquente ou la tentation de déléguer à d'autres des tâches ménagères et parentales qui seraient moins gratifiantes.

Pour autant jusqu'où une société peut-elle aller dans la spécialisation des tâches qu'elles relèvent de la sphère professionnelle ou domestique. Les femmes en payent le prix fort. Nos dirigeants, notamment masculins, dans les sphères politiques, économiques et sociales, n'auraient-ils pas intérêt à consacrer plus de temps à leurs enfants, aux tâches domestiques. Ils apprendraient peut-être à relativiser davantage les enjeux de pouvoir, à faire preuve de plus d'humilité et à déléguer pour partie leurs activités professionnelles. Lorsque nous évoquons les questions d'égalité entre les femmes et les hommes, nous ouvrons la nécessité de croiser les regards, expériences de vie, expertises sur le sujet.

François FATOUX : www.laboratoiredelegalite.org. Dernier ouvrage paru : «Et si on en finissait avec la ménagère ?» éd. Belin.

14 - Néonazis, Indignés et féministes entrent au Parlement européen - Julien Hory - liberation.fr

Du mouvement des Indignés espagnols aux néonazis allemands en passant par les féministes suédoises, plusieurs petits partis jusqu'ici presque inconnus ont fait leur trou. *Podemos, de la rue au Parlement*: Né du mouvement des Indignés qui marqua l'année 2011 par l'occupation des places publiques dans les grandes villes espagnoles, Podemos («Nous pouvons») entend porter au Parlement européen les revendications des manifestants: lutte contre la corruption, contre la finance-reine, réforme du système économique, redonner la parole aux citoyens... En figure de proue du parti, Pablo Iglesias, 35 ans, professeur de sciences politique à l'université de Madrid. Il occupera l'un des cinq sièges remportés par son parti que les électeurs ont placé en quatrième position des résultats avec 7,9 % des voix.

Le NPD, un siège pour les néonazis: Ils sont plus de 300 000 Allemands à avoir choisi le Parti national démocrate d'Allemagne (NPD), ce parti d'extrême droite raciste et antisémite fondé en 1964. Le NPD ne récolte que 1 % des suffrages exprimés, mais c'est suffisant pour qu'il entre au Parlement pour la première fois de son histoire. Le parti profite d'une réforme du système électoral allemand pour les européennes, passé à la proportionnelle intégrale, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de seuil minimum pour avoir un élu. C'est un de ses plus anciens membres qui devrait occuper le siège gagné à Strasbourg, Udo Voigt. Cet admirateur d'Adolf Hitler avait été un temps éloigné du parti car suspecté par ses pairs d'homosexualité, pratique que le NPD réprouve au plus haut point refusant même tout statut civil aux homosexuels.

Le FI suédois, les féministes à Strasbourg: C'est la Suédoise Soraya Post qui sera la première féministe élue comme telle au Parlement. Avec un score de 5,3 %, sa liste Feministiskt Initiativ («Initiative féministe») gagne un siège. Pour elle, c'est en réaction à l'extrême droite et au racisme que certaines voix se sont portées sur sa candidature. Elle y voit le début d'un mouvement qui dépasse le féminisme seul. En France, la liste «féministes pour une Europe solidaire» a fait autour de 0,16 %, ce qui est loin d'être suffisant pour accéder au Parlement.

Le Jobbik, l'antisémitisme au Parlement: A l'origine petit mouvement étudiant, le Jobbik, parti antisémite, antirom, anticomunisme et anticapitalisme hongrois, fait son entrée au Parlement, avec trois sièges. Avec 14,68% des voix, le Jobbik est en recul par rapport aux élections législatives du 6 avril, où il avait remporté 20% des suffrages. Son leader, le trentenaire Gabor Vona, se sera donné beaucoup de mal pour lisser l'image du parti et faire oublier sa milice prompte à ratonner les Tsiganes. Aujourd'hui, le Jobbik, toujours jugé infréquentable par une partie de l'extrême droite européenne, manipule les thèmes classiques des nationalistes : immigration, chômage, traditionalisme religieux.

«Le Parti», un comique dans l'hémicycle: Autre gagnant de la réforme du système électoral allemand, le parti satirique Die PARTEI. Il aura suffi de 184 525 voix, soit 0,6 % des suffrages exprimés, pour permettre à l'humoriste Martin Sonneborn, 49 ans, de faire son entrée au Parlement. Ancien rédacteur en chef du journal satirique *Titanic* et intervenant du «Heute Show», une émission populaire de la chaîne publique allemande ZDF, il a fondé Die PARTEI il y a dix ans - l'acronyme signifie «Parti pour le travail, l'État de droit, la protection des animaux et l'initiative populaire». Die PARTEI a fait campagne pour les Européennes autour de trois slogans simples: «Merkel est bête», «Merkel est grosse» et «Non à l'Europe, Oui à l'Europe».

Martin Sonneborn ne compte toutefois pas s'éterniser dans les couloirs de Bruxelles ou de Strasbourg. Il a promis de passer les quatre premières semaines de son mandat à «préparer intensivement sa démission» en faveur d'un autre candidat de Die PARTEI. «Nous allons essayer de démissionner tous les mois, pour infiltrer 60 de nos adhérents (à raison de un par mois pendant les cinq ans du mandat) dans le Parlement européen» et être ainsi généreusement rétribués à tour de rôle par Bruxelles.

15 - Mort de Helma Sanders Brahms, réalisatrice d'« Allemagne, mère blafarde » - Isabelle Regnier - lemonde.fr

« En chinois, les mots "catastrophe" et "chance" sont représentés par le même idéogramme » nous disait Hanna Sanders Brahms en 2008, lors d'une visite en France. La cinéaste allemande venait présenter *Allemagne, mère blafarde*, chef d'œuvre glaçant d'ambiguïté, réalisé en 1980 et reconnu aujourd'hui comme l'un des plus grands films du cinéma allemand. Le nazisme n'y est pas envisagé sous l'angle de la seule catastrophe, mais aussi comme une « chance » pour son héroïne, une jeune mère jetée sur les routes comme une miséreuse pendant la débâcle, avec son enfant, et qui se retrouve dans le même mouvement affranchie du joug du patriarcat. La vraie catastrophe, pour elle, se pare du doux masque de la paix et du retour au foyer, quand le cocktail asphyxiant du refoulement des crimes de la guerre et de l'autoritarisme de son mari figent son visage dans une terrifiante paralysie faciale.

Isolée et freinée : Cette histoire n'est pas pure métaphore. C'est celle de la mère de l'auteure, qui n'était autre que cette enfant élevée dans les ruines. Décédée le 27 mai des suites d'une longue maladie, Helma Sanders Brahms est née le 20 novembre 1940 à Emden (Basse-Saxe). On l'a associée, avec Werner Schroeter et Hans-Jürgen Syberberg, au nouveau cinéma allemand, mouvement subversif travaillé en profondeur par la question de l'héritage du nazisme. Elle-même ne s'en sentait pas si proche, estimant avoir toujours été isolée, et freinée dans sa carrière, par sa condition de mère célibataire. Avant de faire des films, Helma Sanders-Brahms fut d'abord mannequin, speakerine, réalisatrice de documentaires pour la télévision.

Une rencontre avec Pier Paolo Pasolini, qui l'encourage à faire du cinéma, lui donne l'impulsion dont elle avait besoin pour se lancer dans la fiction. Pour se former, elle fait la « petite main » sur des tournages, notamment sur un western spaghetti de Sergio Corbucci. Et puis elle tourne son premier long-métrage, *Sous les pavés, la plage* (1974), une réflexion sur les idéaux et les doutes de ceux qui ont fait mai 1968. A travers la trajectoire d'une jeune Turque désireuse de fuir l'oppression que la société de son pays fait peser sur les femmes, elle pose dans son film suivant, *Les Noces de Shirin* (1976), un regard sans concession sur la réalité de l'immigration en Allemagne.

Inventaire de l'ère nazie : Singulière évocation de la vie du poète allemand Heinrich von Kleist à partir de sa correspondance, Heinrich lui vaut, l'année suivante, l'équivalent du César du meilleur film allemand. L'idée lui vient ensuite, alors qu'elle est enceinte, de faire un film sur sa mère, et sur sa naissance. Ce sera *Allemagne, mère blafarde*, un des seuls films, comme le pose Bernard Eisenschitz dans *Le Cinéma allemand* (Nathan Université, 1999), « à dresser de l'intérieur un inventaire de l'ère nazie », et dont la force repose, notamment, sur l'injection d'images d'archives de l'Allemagne en ruines qui font exploser le vernis académique de la fiction. Présenté à Berlin, le film sera très peu vu en Allemagne à sa sortie - beaucoup plus à l'étranger, en France notamment, et au Japon.

Dès lors, Helma Sanders Brahms aura de plus en plus de mal à faire financer ses projets. Elle renouera avec le documentaire, et retournera à la fiction chaque fois qu'elle en aura l'opportunité. Avec *Apfelbäume* (Les Fruits du paradis) par exemple, en 1991, un film où elle envisage la réunification du point de vue des Allemands de l'Est, de leurs rêves d'opulence brisés, de la dépossession que cette réalité historique leur a fait subir. Dans son dernier film, *Clara* (2009), la cinéaste s'est intéressée au destin de Clara Schumann, pianiste virtuose éprise de liberté qu'elle considérait, disait-elle, comme « la première star féminine issue de (s)on pays ». Encore une histoire où un mal - la folie grandissante de Robert Schumann, son mari - a permis un bien : la gloire de Clara, dans un environnement social qui ne s'y prêtait pas. Cette idée fixe qui structurait sa vision du monde, l'aura décidément guidée jusqu'au bout.

Isabelle Regnier, Journaliste culture, critique de cinéma

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES...

16 - « Le féminisme aujourd'hui » : rencontre entre Mona Chollet, Leila Miñano et Julia Pascual - Paris - 12 juin

Mona Chollet est l'autrice de *Beauté fatale* (Editions Zones), Leila Miñano et Julia Pascual ont écrit *La Guerre invisible* (Editions des Arènes).

Le jeudi 12 juin de 19h à 20h au 27 rue Jacob 75006 Paris. Réservation indispensable à info@27ruejacob.fr. Infos sur www.27ruejacob.fr

17 - Projection-débat : mariages arrangés et crimes d'honneur : de la réalité au cinéma... - MFPF Isère - Grenoble - 5 juin

Le Planning Familial de l'Isère organise, en collaboration avec le Club, une projection-débat de « L'étrangère », un film germano-turc de Feo Aladag. Lauréat du Prix Lux 2010 décerné par le Parlement Européen, Il retrace l'histoire d'une jeune femme turque, marié contre son gré, qui a grandi à Berlin, et tente de s'affranchir des traditions de sa communauté. Un film poignant, inspiré d'un crime d'honneur qui avait secoué l'Allemagne en 2005.

A la suite de la projection, nous animerons un échange avec plusieurs professionnelles du réseau Mariage Forcé 38 ainsi que Morgane Adam, auteure d'une étude sur les crimes d'honneur dans le monde. Problématique : La violence vis-à-vis des femmes, et particulièrement les mariages forcés et crimes d'honneur qui ont inspiré la fiction qu'est L'Etrangère, sont des phénomènes bien réels en France. Le Groupe de femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS) estime à 70 000 le nombre de jeunes filles menacées par le mariage forcé en France malgré sa totale illégalité sur notre territoire. Quant aux crimes d'honneur, une dizaine de cas ont été évoqués dans les médias français depuis 15 ans contre 72 jeunes filles tuées dans le même laps de temps en Allemagne. Ces crimes sont perpétrés en réaction à un comportement perçu comme ayant apporté le déshonneur à une famille. Ils peuvent également prendre la forme d'agressions de toutes sortes (coups, brûlures, séquestrations, mutilations, défigurations..).

Avec la participation des professionnelles du réseau Mariage Forcé 38 ainsi que Morgane Adam, auteure d'une étude sur les crimes d'honneur dans le monde.

Organisateur : Planning Familial de l'Isère, en collaboration avec Le Club

Date et lieu : 5 juin 2014, de 20h30 à 22h30 au Cinéma Le Club, 9 rue du Phalanstère à Grenoble - Entrée : 5€

18 - Aider à rénover La Maison des Femmes de Paris - 30 juin et 1^{er} juillet

La Maison des Femmes de Paris lance un appel à bénévoles pour une rénovation du décor des locaux avec la collaboration des bénévoles de l'Oréal.

Nous avons besoin de vous Mesdames pour nous aider à : déplacer le mobilier, préparer la salle, vider les armoires et autres petites choses...

Le lundi 30 juin après-midi et la journée du mardi 1er juillet 2014, 163 Rue de Charenton, 75012 Paris. Merci de contacter le secrétariat pour vous inscrire au 01 43 43 41 13 ou par mail : maisondesfemmesdeparis@wanadoo.fr. Venez nombreuses !!!

19 - Journées Scientifiques Régionales sur le Genre - Reims - 1 et 2 juillet

Mardi 1er juillet 2014 :

Session 1 - « Corps, érotisme » : Animation : Caroline Chimot, Nassira Hedjerassi, Rosario López Robles ; Beurdeley Laurent, Les pratiques sexuelles au Maroc : entre tabou et interdits juridiques et religieux ; Descarpentries Jacqueline, Éducation à la sexualité et pédagogie du genre ; Porrovecchio, Alessandro, Corps, media et socialisation sexuelle et de genre : une enquête parmi les

adolescents italiens ; Quagliariello Chiara, La mise en scène de la nature : modèles de naissance « alternatifs », modèles de naissance « étrangers »

Session 2 - « Avantages et inconvénients d'être en couple, heurs et malheurs de la vie en couple » : Animation : Sophie Divay, Catherine Marry : Charles Frédéric, Professeure des écoles : le métier idéal pour éduquer ses enfants ? ; Demoli, Yoann, Comparer les usages de l'automobile des hommes et des femmes : Inégalités ou différences ? ; F. Laot Françoise, Femmes en formation dans les reportages et documentaires filmés (1959-1973). Le cas des femmes mariées ; Page Mathilde, Hommes victimes de violence conjugale : réflexions autour d'un silence

Sociétal

Session 3 - « Ce que le genre fait au corps : naturalisation, psychiatrisation, médicalisation, transformation, représentation... » : Animation : Christine Bard, Françoise F. Laot : Bourlez Fabrice, Le design du genre : vers un nouveau genre de design ? ; Gil Françoise, Hedjerassi Nassira, Rinson Giovana, Rullac Stéphane, Le mauvais genre pour travailler ? Une enquête sur les femmes transmigrantes ; Le Vagueresse Emmanuel, Travestis, transsexuels et homosexuels dans le cinéma espagnol de la Transition Démocratique (1975-1982) ; Meidani Anita, Alessandrin Arnaud, Santé trans : de la santé psychiatrique à la santé globale Trans et santé

Session 4 - « Métiers genrés » : Animation : Sophie Divay, Patricia Lejeune : Avenel Céline, Complexité et projections d'avenir chez les étudiant-e-s de médecine : les effets de génération et de genre ; Combes-Joret, Monique, Lehman Cindy, Salgado Anthony, La place des femmes chez les sapeurs-pompiers. Minoritaires mais légitimes ? ; Louey Sophie, La mixité en question dans les métiers d'accueil : quand des hommes exercent un métier de « femmes » ; Schlosser Jean-Michel, Policières et formatrices, y a-t-il des femmes qui forment des hommes à un métier d'homme ; Vezinat Nadège, La féminisation sans l'égalité. Quels rapports de genre chez les conseillers financiers de la Banque Postale ?

Session 5 - « Femmes : quel accès aux postes à responsabilités ? » : Animation : Nassira Hedjerassi, Nicky Lefevre : Bayer Véronique, Cadre dans le travail social : quel genre de travail ? ; Burgevin Christine, Directrices, directeurs d'école : un même métier ? ; Chimot Caroline, Cadres dans les associations sportives ; Lethielleux, Laëtitia, Plafond de verre et responsabilités bénévoles : mythe ou réalité ? ; Thiry Audren, Les personnels de direction des établissements du second degré au prisme du genre. Une recherche exploratoire

Session 6 - « Où et comment apprendre à être un homme ou une femme ? » : Animation : Françoise F. Laot, Florence Legendre : Luxembourg Corinne, De la maison à la commune : l'appropriation de l'espace public par la formation ; Morel Jimmy, Promotion des territoires et gender marketing : enjeux, limites et voies de recherche ; Pontanier Emilie, Le choix d'un lycée français en Tunisie ou la recherche d'égalité entre les sexes : Verneuil Yves, L'enseignement privé catholique et la mixité : le tournant des années 1960 ; Roca Jacqueline, La défense peut-elle avoir le visage d'une femme ?

J 2 : mercredi 2 juillet 2014

Session 7 - « Le genre dans l'enseignement / la formation, genre des enseignant(e)s, genre des élèves » : Animation : Frédéric Charles, Carmen Munoz-Dormoy : De La Grandville Frédéric, Place des femmes dans l'enseignement de l'art musical au début du XIX^e siècle à travers une grande école supérieure : le Conservatoire de musique de Paris ; Legendre Florence, Les « filles » dans les écoles supérieures de cirque en France : la transmission du métier selon les genres ; Lejeune Patricia, Quelles enseignantes pour les filles ? Étude historique de la professionnalité enseignante des élèves institutrices de l'École Normale de Filles de l'Aube ; Olivier Anne, Activité d'encadrement, activité langagièr : Une approche par le genre ; Parayre Séverine, L'éducation des filles et des garçons vue par les instituteurs ruraux : entre stéréotypes et avancées pour l'Instruction primaire publique (Champagne-Ardenne et Picardie, seconde moitié du XIX^e siècle)

Session 8 - « Professionnels de la mise en spectacle : dans le roman, le cinéma, la variété

et le cirque ou romancières populaires, chanteur populaire, cinéaste, circassien » : Animation : Françoise F. Laot, Jacqueline Roca : Amodeo Carlotta, Masculinités sur piste. Cirque, genre, corps ; Atzenhoffer Régine, Le renouvellement d'un genre. Du roman populaire sentimental à la littérature féminine érotique contemporaine ; Divay Sophie, C. F. Sociologie d'un sex-symbol

- Froissart Tony, Cirque, genre et formation : L'expérience singulière de l'académie Fratellini, école du sensible et tremplin d'une nouvelle esthétique (1974-2014) ; Vernet Anne-Laure, De l'épopée d'une pionnière à son effacement : le cas d'Alice Guy

Session 9 - « Engagement politique, démocratisation, élu-e-s, bénévoles » : Animation : Emmanuelle Leclercq, Laëtitia Lethielleux : André Caroline, Les salarié-e-s des groupements d'employeurs de la Champagne Ardenne : focus sur deux groupements rémois ; López Robles Rosario, L'activité professionnelle militante au prisme de la professionnalisation : entre contraintes et autonomie. L'exemple des parcours professionnels des militants des associations féministes : une étude internationale comparative ; Matuszewicz Régis, Genre et démocratie : le cas des pays d'Europe centrale et orientale ; Mede Mohammed Hardy, Les femmes députées au Parlement de la Région du Kurdistan d'Irak. Quelques éléments de réflexion sur l'institution et le genre ; Navarre Maud, On ne naît pas élu-e, on le devient » L'apprentissage du métier politique au prisme du genre

Session 10 - « Socialisation genrée à travers les média et les agences de socialisation » : Animation : Christine Fèvre-Pernet, Tony Froissart ; Berzosa Camacho Alberto, María Cañas et Virginia García del Pino: genre et documentaire contemporaine en Espagne ; Geers Alexie, Apprendre le genre. Marie-Claire, un manuel d'instruction pour les femmes du XXe siècle ; Kefi Najoua, La représentation du corps féminin dans l'art contemporain arabo-musulman: étude des œuvres de l'artiste Majida KHATTARI ; Mokhtar Nadège, Genre et serious game : quand les médiateurs et les médiatrices s'en mêlent !

Université de Reims, 1-2 juillet 2014 ; Campus Croix Rouge, Maison de la recherche (bâtiment 13), 57, rue Pierre Taittinger, 51 000 Reims ; Depuis les gares Centre ville et TVG : tram A ou B, arrêt "Campus Croix-Rouge"

LIVRES, CINÉMA, THÉÂTRE, TÉLÉVISION...

20 - Théâtre : « Opinion d'une femme sur les femmes » - Aubervilliers - 7 juin

Venez entendre le manifeste révolutionnaire de Fanny Raoul, effacée de l'histoire écrite par les hommes, mais qui nous revient de 1801, penseuse, écrivaine, philosophe féministe de génie, pour nous offrir son Opinion de Femme sur les Femmes de son époque, du monde, et d'aujourd'hui... Je mettrai en voix, avec beaucoup d'émotion et de joie, son texte : « Opinion d'une Femme sur les Femmes » - œuvre rééditée en 2011 aux éditions du Passager Clandestin, préfacée par Geneviève Fraisse. La représentation est rendue possible par le collectif d'Aubervilliers « Place aux Femmes », groupe de femmes qui reprennent ensemble l'espace public que sont les cafés, occupés souvent exclusivement par les hommes, et de fait, interdits aux femmes sous peine de subir leur violence. Elles présenteront leur collectif, et leurs actions depuis trois ans. Après le spectacle nous chanterons, et nous aurons un temps d'échange sur Fanny Raoul et les nombreux thèmes féministes qu'elle soulève.

En pièce jointe, vous trouverez le flyer de l'événement contenant toutes les informations ; et d'avantage encore sur mon [site internet](#). Je vous encourage à partager l'annonce de l'événement dans vos réseaux ou associations : ce spectacle doit continuer à vivre et la parole brillante, progressiste, importante de Fanny Raoul, être enfin entendue par le plus grand nombre !

Typhaine D Comédienne, autrice, metteuse en scène, militante féministe.

Samedi 7 juin, 16h, 16 rue Barbusse à Aubervilliers, près du métro Quatre Chemin, ligne 7, sur la place devant le "Roi du Café". Le spectacle est gratuit et dure 45 minutes.

21 - First LOCs Part - Paris - 14 juin

20h - Accueil Apéro ; 20h30 - Lancement de la fête ; 21h : Concert de Zolan'Gono ; 22h : Diner ; 23h : Scène ouverte ; 00h : Dancing jusqu'à l'aube ; After : petit déjeuner à partir de 5h .
Lots à gagner !!! Entrée fête : prix libre ; Repas à 5 euros ; Petit déjeuner à prix libre.
Où : Maison des femmes de Paris, 163 rue de Charenton, 75011 Paris, métro Reuilly Diderot.

22 - Livre : Des GI et des femmes. Amours, viols et prostitution à la Libération - Mary Louise Roberts

« Un luponar géant, théâtre d'une libido sans limites. Telle est la France vue par les GI, débarqués au pays des femmes faciles et des maris trompés. "L'Europe d'aujourd'hui est peuplée de petites-bourgeoises respectables qui ont, au moins une fois dans leur vie, écarté les cuisses pour le prix d'une miche de pain", confiera un vétéran américain. En Normandie, en Bretagne, en Champagne, les boys faisaient l'amour partout, en plein jour, devant les enfants. Une épidémie de sexe qui fait la trame du livre de l'historienne américaine Mary Louise Roberts.

Le haut commandement US a voulu "vendre" le Débarquement comme une aventure érotique, seul moyen de galvaniser les soldats envoyés sous les orages d'acier d'Utah et Omaha Beach. La propagande militaire mobilise tous les poncifs sur les mœurs de la femme française, supposée libre de son corps, prête à s'offrir aux guerriers virils venus la sauver des griffes du nazisme.

L'indigence française et l'opulence yankee favorisent le commerce du sexe : Une fois désinhibée, la libido des GI sera impossible à contenir. Les viols se multiplient, la prostitution explose. Le contraste entre l'indigence française et l'opulence yankee favorise toutes les combines et le commerce du sexe. Un paquet de chewing-gums, quelques cigarettes suffisent à s'offrir une passe. Par crainte des maladies vénériennes, les autorités américaines tenteront vainement d'encadrer le chaos. L'état-major fait des exemples en ordonnant la pendaison publique de soldats noirs accusés de viols - boucs émissaires d'une armée fondée sur la ségrégation raciale.

Face à ce tsunami sexuel, une douloureuse "crise de la masculinité" s'empare du mâle français. "Efféminés, verbeux, nerveux, irritable, avec un côté très gigolos et je ne les aime pas beaucoup", observe un GI au sujet des vaincus de 1940. Des froussards, incapables de tenir leurs femmes et de protéger leur foyer. Cette perte de virilité serait à l'image du déclin français et l'une des causes profondes de notre antiaméricanisme.

L'historienne écorne singulièrement la geste héroïque du libérateur accueilli sous les vivats d'un peuple reconnaissant. Est-il néanmoins sérieux d'affirmer qu'en 1945 "la putain incarne l'essence de la France" pour l'Amérique? Le recours péremptoire à la métaphore érotique, le mépris des nuances handicapent la démonstration, qui n'en décrypte pas moins l'un des derniers tabous de la Seconde Guerre. »

Des GI et des femmes. Amours, viols et prostitution à la Libération, par Mary Louise Roberts. Trad. de l'anglais (Etats-Unis) par Cécile Deniard et Léa Drouet. Seuil, 416p., 22€.